Pour la Balise et Pointe à la Hache—A la demande de beaucoup de personnes, les armateurs du steamboat [illegible] ont changé les jours de départ de ce paquebot. [illegible] cet hiver, ce bateau partira de la Nouvelle-Orléans tous les samedis à dix [illegible] pour la Balise et sera de retour [illegible] soir.
Pour la Pointe à la Hache, il partira les mercredi à dix heures A. M., et opérera son retour le jour suivant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
A. LAROSE & Co., 71, Vieille Levée.

☞ Le Music a été réparé entièrement à neuf, et sous le rapport de la marche, de la solidité et des aménagements il est supérieur à tout autre bateau faisant le même voyage. Le capitaine Jourdan Martin sollicite de ses amis et du public en général, un bienveillant patronage. déc

SALLE DES ETATS-UNIS.

POUR COVINGTON et les points intermédiaires.—Le bateau à vapeur neuf et solide, PUTNAM, capitaine J. W. Hoffman, partira du bout du chemin à coulisses au lac Pontchartrain tous les lundi, mercredi, et vendredi, après l'arrivée des chars de neuf heures et demie du matin. A son retour il partira de Covington tous les mardi, jeudi et samedi à 7 heures du matin.
Le PUTNAM fera un voyage à Madisonville tous les samedi, en partant du bout du chemin à coulisses à deux heures et demie de l'après-midi, après l'arrivée des chars. On dînera à bord. Ce bateau reviendra le dimanche soir à temps pour que les passagers puissent prendre les chars de 6 heures qui reviennent en ville.
Pour plus amples informations s'adresser à
23 nov CHARLES DUFOUR, No. 11, Conti.

Paquebot du Bayou Sara et de Williamsport.—Le bateau à vapeur favori la BELLE CREOLE, capt. John M. Scott, fera à l'avenir (jusqu'à nouvel ordre) des voyages jusqu'au Williamsport en ne faisant ses trajets qu'une fois par semaine. Il partira de la Nouvelle-Orléans, tous les dimanche matin, et du Bayou Sara, tous les mercredi après l'arrivée des chars du chemin à coulisses. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à
P. A. CHAMPOMIER,
19 nov Acent. 46½, rue de la Vieille Levée, près Conti.

ARRANGEMENT D'HIVER.

Paquebot pour la Balise et La Pointe à la Hache.—Le bateau à vapeur SULTAN, fin marcheur, capit. Joe Miller, partira pour la Balise tous les Samedis matin, à 10 heures précises, et repartira de la Balise le lendemain, et sera à la Nouvelle-Orléans le lundi matin.
POUR LA POINTE A LA HACHE.—Ce même bateau partira tous les Mercredis à 10 heures A. M., et opérera son retour le jour suivant dans l'après-midi.
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, en face de la rue Conti, ou à
J. F. BERCIER & Co.
[illegible] No. 54, Vieille Levée.

☞ On a fait courir le bruit que le vapeur SULTAN ne doit pas continuer ses voyages pour la Balise. Nous prévenons respectueusement nos amis et le public que ce bruit est entièrement dénué de fondement, et que les personnes qui l'ont affecté ont l'intention de le faire naviguer comme paquebot régulier pendant toute la saison.
J. F. BERCIER & Co. 28 nov

PAQUEBOT DE LAFOURCHE. Le vapeur ST. LANDRY, capitaine A. Dugas, part de la Nouvelle-Orléans pour la Côte et Lafourche, tous les jeudis à 10 heures du matin. A son retour, il quittera Thibodeauxville tous les dimanches et Donaldsonville tous les lundis. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
J. H. MORRISON & Co.

☞ Le St. Landry a été entièrement réparé et grandement amélioré. Sous le rapport de la marche, de la solidité et des aménagements, il ne le cède à aucun autre [illegible] sortes de voyages. On aura un soin [illegible] débarquement du fret et des passagers, tant [illegible] que sur le bayou. 12 nov—6m

Paquebot de la Côte et de Lafourche.—Le bateau à vapeur neuf FLISKA, cap. J. G. Landry, commencera ses voyages réguliers à Baton Rouge tous les Mercredi [illegible] partant de la Nlle-Orléans le mercredi à 10 heures du matin; à son retour il quittera Baton Rouge le vendredi à 10 heures [illegible]. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à BRAUD & LANDRY.

PAQUEBOT REGULIER partant le dimanche matin pour VICKSBURG ET NATCHEZ. Le vapeur MAGNOLIA, capitaine [illegible], partira pour les ports ci-dessus LES DIMANCHES à 10 heures précises et desservira tous les points de la côte. [illegible] se faire débarquer sur la côte [illegible] l'attention du capitaine
THEOD. SHUTE, agent
41, Canal

POUR LA HAVANE—Partant Samedi [illegible]. Le brick paquebot régulier et fin voilier [illegible] STREET, capt Jas. B. McConnell, ayant tout [illegible] engagé, partira positivement le jour susdit. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
G. JORDA
9, Front Levée.

POUR LA HAVANE—Partant jeudi, 10 courant. Le beau brick A. PIERRE SOULE, [illegible] Thompson, ayant les deux tiers de sa cargaison [illegible], partira positivement comme ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
W. H. SIMMONS, 44 Poydras
TROISGROS & LAMPRE,
26, Vieille Levée

POUR TAMPICO—Le brick fin voilier [illegible] LEOPOLDO O'DONNELL, [illegible]. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements s'adresser à
A. LAROSE & Co. 71 Vieille Levée
☞ [illegible] 25 nov—6

POUR NEW-YORK—Le navire paquebot [illegible] HUDSON, capitaine Page, est [illegible] et partira sous peu. Pour [illegible] aménagements, s'adresser [illegible]
JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp.

POUR NEW-YORK—Ligne de l'Union. Le navire paquebot ATLANTIC, capitaine [illegible], ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux [illegible] s'adresser à bord en face du marché [illegible] ou à
J. W. STANTON & Co.
[illegible] Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK—Ligne de l'Union. Le navire paquebot WABASH, capitaine [illegible]. Pour fret ou passage, ayant de [illegible] s'adresser à bord en face du marché [illegible]
J. W. STANTON & Co.
[illegible] Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK—La barque GENESEE, capt. J. P. Minott, est maintenant en charge et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes ou à
JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp.

POUR BORDEAUX—Le beau navire [illegible] LAURE, capitaine Rambeau, ayant la [illegible] partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
JENKINS & TIGLER, 95 Commune

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier JAMES TITCOMB, capitaine Thomsen, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
JENKINS & TIGLER, 95 Commune

POUR LE HAVRE—Le beau navire de 1ère classe BRUNSWICK, capt. Pemberton, partira [illegible]. Pour fret de 400 [illegible]
PIERRE POUTZ, 93, Douane, ou à
L. H. GALE, 93 Commune

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier HARTLEY, capitaine Lord, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER,
95 Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier [illegible] ANCONA, capitaine [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
JENKINS & TIGLER, 95 Commune

POUR LE HAVRE—Le paquebot français VESTA, capitaine Soubry, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu [illegible] à bord ou à
JENKINS & TIGLER, 95 Commune

POUR LE HAVRE—Le navire paquebot [illegible] TAGLIONI, capitaine [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
JENKINS & TIGLER,
95, Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire SOUTH CAROLINA, capitaine Chs. Paven, ayant la majeure partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER,
95 Commune

POUR MARSEILLE—La barque fine voilière et de première classe AQUILLA, capitaine Morphy, ayant son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR NANTES. Passage seulement.—Le navire français LE VAILLANT, capitaine Dau[illegible], ayant tout son chargement engagé partira vers le [illegible]. Pour passage s'adresser au capitaine à bord ou à
JENKINS & TIGLER,
95 Commune.
[illegible] F. JORDY, 10 Conti.

POUR CETTE ET MARSEILLE—Le navire français le NOEL, cap. Lemuet, partira [illegible] le fret de quelques marchandises lourdes, s'adresser à
MARTIAL PEYRET & Co.
27 St Louis

POUR TRIESTE—La superbe barque [illegible] NAUTILUS, capitaine Steffen, ayant [illegible] engagé, partira sous peu. Pour passage s'adresser au capitaine à bord ou à
JENKINS & TIGLER, 95 Commune.

POUR TRIESTE—La superbe barque [illegible] ALMA, capitaine Wolf, ayant tout [illegible] engagé, partira sous peu. Pour passage [illegible] au capitaine à bord ou à
JENKINS & TIGLER, 95 Commune

POUR TRIESTE—Le navire fin voilier ISAAC ALLERTON, capitaine Teney, ayant [illegible] partira incessamment. Pour passage [illegible] ayant de beaux aménagements, s'a[dresser à]
LEVI H GALE,
93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le beau navire [illegible] de 1ère classe LAURA, capit. Snow, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret de 500 balles de coton [illegible]
L. H. GALE,
93, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais [illegible], capitaine Brown, ayant la majeure partie de son chargement engagé et allant à bord, partira [illegible]. Pour fret ou passage, s'a[dresser à]
L. H. GALE,
93 Commune

POUR LIVERPOOL—La barque paquebot [illegible], capitaine Carter, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira [illegible]. Pour fret ou passage, ayant de magnifiques aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
JENKINS & TIGLER,
95, rue de la Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier [illegible] ayant la [illegible] chargement [illegible] partira sous peu [illegible] à bord ou à
JENKINS & TIGLER, 95 Commune

A LOUER [illegible] RABON PAR [illegible]
[illegible]

A LOUER.

UNE MAISON [illegible]
DEUX MAISONS à [illegible] très commodes pour des familles [illegible], et sont situées rue du [illegible] et Girod.
Aussi: Un grand TERRAIN bien clôturé, convenable pour entrepôt de planches, situé rue St. Jean, près du Nouveau Bassin. S'adresser à
[illegible] B. O. VIGNAUD, No. 41 rue de Chartres

A LOUER—Une maison située rue Claiborne près de St. Louis.
Aussi: La moitié d'une maison située rue Claiborne près de Ste Anne, possession en sera donnée le 15 décembre prochain.
Pour les conditions qui sont très avantageuses, s'adresser rue de Chartres No. 123.
24 nov

A LOUER, bon marché.—Le premier étage du Magasin No. 50, rue Poydras. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser sur les lieux. 4 déc—2s

A vendre pour cause de Départ.

UN RESTAURANT richement meublé et très bien achalandé.
Aussi:—Une Pension Bourgeoise Française, réunissant les mêmes avantages que le restaurant ci-dessus.
Une Grocerie, bien située et bien achalandée.
Un Moulin à chocolat avec tous ses accessoires.
Un Etablissement et Fabrique de chaussures. Pour de plus amples informations s'adresser au No 16, rue Madison.

—ON DEMANDE AU MEME ENDROIT—
Un Commis d'un certain âge, écrivant et parlant le français, l'anglais et l'allemand, et pouvant fournir les meilleures recommandations.
Un commis Pharmacien.
Vingt Bûcherons, auxquels on donnera $1 par corde [illegible]

VIN d'Oporto—15 quarts pipes en débarquement du navire Bithune, et en magasin, une variété d'Oporto rouge et blanc, à vendre par ROBERTS & HALL,
24 nov 75, Magasins

AMUSEMENS.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi, 10 Décembre 1846.
La reprise de
L'AMBASSADRICE,
Opéra comique en 3 actes, d'Auber.
Précédé par
LA CHANOINESSE,
Vaudeville en 1 acte.
☞ Le spectacle commencera à 6 heures ½.

Le bureau de la location est ouvert pour les abonnemens pour toute la saison.

SALLE DE BAL
DU RAILROAD PONTCHARTRAIN,
Encoignure Moreau et Champs-Elysées, 3me Mts.

LES propriétaires préviennent respectueusement leurs amis et le public en général, que cette salle est actuellement ouverte pour la saison. Il y aura un GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ, tous les DIMANCHES, MARDIS et JEUDIS et pour les QUARTERONNES, tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS, jusqu'à nouvel ordre.
Les personnes qui visiteront ces bals peuvent être assurées que l'ordre le plus rigide sera maintenu, et qu'il y aura une police en force pour cela.
Entrée aux bals.—Cavaliers $1, gratis pour les Dames.
Un superbe orchestre a été engagé, et il y aura un excellent restaurant et une buvette bien garnie.
9 déc. F. TRIGANT, Directeur

SALLE DE BAL DU GLOBE,
Au coin des rues St-Claude et St-Pierre, sur le Vieux Bassin.

LE propriétaire ayant fait décorer à neuf ce bel établissement, a l'honneur d'annoncer au public qu'il l'a ouvert pour la saison samedi 31 octobre, par un grand bal paré et masqué. Les bals auront lieu les LUNDI, MERCREDI ET SAMEDI, jusqu'à nouvel avis.
L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville. Pour assurer le maintien de l'ordre, une bonne police sera toujours sur les lieux.
Prix d'entrée—Un Cavalier..........$1 00
Dames..........Gratis
GEORGE STEVENS, Directeur
N. B.—A l'établissement est attaché un restaurant et une buvette où l'on pourra se procurer tout ce que la saison offre de plus délicat et des liqueurs de premier choix.
30 nov—

MUSIQUE DE SOIREES ET DE BALS.
MUSIQUE MILITAIRE.

MR. H. E. LEHMAN, violon du Théâtre d'Orléans, remercie le public du patronage qu'il a reçu jusqu'à ce jour pour son ORCHESTRE POUR SOIRÉES ET BALS PARTICULIERS. Dans le but de mieux mériter la faveur de ses amis et du public en général, il s'est adjoint M. COBINI, artiste bien connu et justement apprécié. Ils seront toujours prêts à fournir la musique requise soit à grand ou à petit orchestre. A cet effet, ils se sont procuré les quadrilles, valses, Polka &c. du dernier genre et actuellement en usage dans les salons de Paris.
M. LEHMAN a également organisé un CORPS DE MUSIQUE MILITAIRE, et invite les différentes compagnies de la Légion de vouloir bien l'honorer de leur patronage, soit pour sortie de compagnies, sérénades ou banquets; ce dit corps de musique militaire aura régulièrement une répétition chaque semaine, rue St. Louis, entre celle de Chartres et Passage de la Bourse.
☞ MM. les habitants de la côte qui désireraient donner des soirées pourront s'arranger avec Mr Lehman, ou Mr Cobini.
Adresses: rue Ste. Anne, No. 95, entre Royale et Bourbon, ou au bureau de contrôle du Théâtre d'Orléans. 19 oct

MONSIEUR DEVOTI a l'honneur de prévenir ses nombreux élèves et ses amis en général, que pour cause de sa santé, et par les conseils des meilleurs médecins de la ville, il est obligé de s'absenter pour la saison d'hiver.
Je laisse les soins de mes leçons à M. LAVENANT, comme étant le seul capable de maintenir les leçons jusqu'à mon retour.
7 déc—8 J. DEVOTY.

ACADÉMIE DE DANSE.

Mr. Lavenant, élève du Conservatoire de Paris, a l'honneur d'annoncer à ses amis, à sa nombreuse clientèle et au public en général, qu'il a ouvert ses classes régulières à son salon, rue de Chartres 116, entre St. Louis et Conti.
La supériorité de sa méthode et les connaissances acquises dans cet art lui font espérer que les familles qui l'ont honoré de leur confiance jusqu'à ce jour, n'auront qu'à se féliciter de l'exactitude qu'il a toujours mise et qu'il mettra dans le cours de ses leçons, et la manière de former un élève en très peu de temps.
Les leçons de POLKA, MAZURKA et VALSES, auront lieu à son salon, trois fois par semaine, savoir: les mardi, jeudi et samedi, depuis huit heures du matin jusqu'à onze; et les leçons de danses ordinaires, les mêmes jours que ci-dessus mentionnés, depuis 7 heures du soir jusqu'à 10. Il se charge de démontrer la valse en dix leçons.
Les lundi, mercredi et vendredi sont entièrement consacrés aux leçons privées et aux familles qui désireront faire prendre les leçons à leur domicile; les prix seront très modérés afin de donner un libre essor à cet art qui donne la grâce et le maintien à la jeunesse.
Etant en correspondance avec les principaux professeurs de Paris, le sieur LAVENANT reçoit d'eux toutes les nouveautés des Danses Modernes admises dans les salons par la société fashionable, et il se fait un devoir de les adopter dans ses classes, en leçons privées. Le salon étant fraîchement décoré, est à la disposition des personnes qui désireraient le louer soit pour bals, concerts, &c.
A. LAVENANT,
29sept—3m Rue de Chartres, No 116

MARCHANDISES SECHES.

JE viens de recevoir par le navire Taglioni, de France, un assortiment riche et magnifique de MARCHANDISES DE FANTAISIE, pour dames, consistant en partie de VISITES, MANTEAUX, MANTILLES, ECHARPES, SHALLS, BRODERIES, COIFFURES de mariée, Rubans, Dentelles, Fleurs, Gants, Bas, ainsi qu'une variété d'articles répondant à tous les goûts. AUSSI—CHAPEAUX DE DAMES, en tous genres.
Ces marchandises ont été dernièrement ouvertes, et je prie les dames et messieurs de cette ville de venir les examiner. D. F. WEYMOUTH, 57, Canal.
Les marchands commissionnaires et autres, ayant des ordres à remplir pour achat d'articles de modes, sont priés de vouloir bien nous les envoyer, et nous ferons tous nos efforts pour les satisfaire. 24 nov—1m

PROCLAMATION.—Avis est donné par le présent que John Dutton, ex-juge de la paroisse d'Iberville, s'est adressé à moi pour faire annuler le cautionnement suivant:
Un cautionnement de cinq mille piastres, souscrit par lui le 26 avril 1843, comme juge de paroisse pour la paroisse d'Iberville, ensemble avec Aubry Dupuy et Nathan Meriam, ses sécurités.
Toutes personnes intéressées auront à adresser par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la première publication du présent, les raisons qu'elles peuvent avoir à opposer à ce que le dit cautionnement soit annulé.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, le 26 octobre de l'année 1846, et de la soixante-onzième de l'indépendance des Etats Unis.
ISAAC JOHNSON.
Par le Gouverneur, CHARLES GAYARRÉ,
14 nov—30 Secrétaire d'Etat

PROCLAMATION.—Avis est donné par le présent que Manuel J. Garcia, ex-shérif de la paroisse Jefferson, s'est adressé à moi pour faire annuler les cautionnements suivants:
1o. Un cautionnement de six mille piastres, souscrit par lui le 12 février 1843, comme shérif de la paroisse de Jefferson, ensemble avec Faustin Fortier et Pierre Sauvé, comme sécurités.
2o. Un cautionnement de six mille piastres souscrit par lui le 15 mars 1845, comme shérif de la paroisse de Jefferson, ensemble avec Faustin Fortier et Pierre Sauvé, comme sécurités.
3o. Un cautionnement de vingt-un mille sept cents piastres, souscrit par lui le 15 mars 1845, comme collecteur des taxes d'Etat dans la dite paroisse de Jefferson pour l'année 1844, ensemble avec Faustin Fortier et Pierre Sauvé, comme sécurités.
Toutes personnes intéressées devront adresser, par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent, les raisons qu'elles peuvent avoir à opposer à ce que lesdits cautionnements soient annulés.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le 26 octobre de l'année 1846, et de la soixante-onzième de l'indépendance des Etats-Unis.
Par le Gouverneur, ISAAC JOHNSON.
14nov—30j CHARLES GAYARRÉ, Sec. d'Etat.

PROCLAMATION—Par Isaac Johnson, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
ATTENDU que dans les années 1826 et 1828, feu François Alpuente ayant été nommé encanteur pour la ville de la Nouvelle-Orléans, fournit, pour assurer la fidèle exécution de ses devoirs, pardevant Félix de Armas, notaire, le 1er février 1826 et le 1er mars 1828, deux hypothèques sur une propriété située en cette ville, au coin des rues Toulouse et Bourgogne, mesurant soixante pieds de face à la rue Bourgogne et cent vingt pieds sur la rue Toulouse, chacune pour la somme de huit mille piastres, les dites hypothèques ayant été enregistrées au bureau du conservateur des hypothèques en cette ville.
Et attendu que Catherine Milon, veuve de feu François Alpuente, s'est adressée à moi pour la main-levée des dites hypothèques.
Avis est donné à tous intéressés d'adresser par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la publication du présent, les raisons qui peuvent s'opposer à la main-levée des dites hypothèques.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le 10 novembre de l'année 1846 et de la soixante onzième de l'indépendance des Etats-Unis. ISAAC JOHNSON.
Par le Gouverneur,
CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat. 14 nov—30

ATTENDU que John L. Comstock, collecteur de taxes d'Etat dans et pour la paroisse de l'Ascension, s'est adressé à moi pour annuler le cautionnement suivant, savoir:
Un cautionnement de douze mille cinq sept piastres et treize sous trois quarts, souscrit par lui le 9 février 1846, comme collecteur de taxes d'Etat, dans et pour la dite paroisse de l'Ascension, conjointement avec H. B. Trist et W. C. J. Ventress, comme sécurités. En conséquence, avis est donné à toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans le délai de quatre-vingt-dix jours à dater de la dernière publication du présent avis, les motifs pour lesquels le dit cautionnement ne serait pas annulé.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce 5 décembre 1846, et la soixante-quinzième année de l'indépendance des Etats-Unis.
Par le gouverneur, ISAAC JOHNSON.
CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat.
8 déc—30

NÈGRES A VENDRE.

LES soussignés établis au No. 56, rue de l'Esplanade, viennent de recevoir un certain nombre de Nègres de valeur de la Virginie et du Maryland, parmi lesquels se trouvent des ouvriers, des travailleurs de champs, et des domestiques de maison. Ils ont pris des arrangements de manière à être de ceux qui recevront le plus régulièrement des esclaves de ces deux Etats ainsi que de l'Alabama. D'après la réputation bien méritée qu'a obtenu cet établissement, nous n'hésitons pas à dire que nos anciens amis et ceux qui s'adresseront à nous auront lieu d'être satisfaits des esclaves qu'ils achèteront chez nous.
N. B. Ils garantissent tous les esclaves qu'ils vendent.
SLATTER & LOCKETT,
11 nov—6m 56, Esplanade

Cent Nègres à vendre.
HOPE H. SLATTER, à l'encoignure des rues Moreau et Esplanade.

RECEMMENT arrivés, cent jeunes et jolis nègres de la Virginie et du Maryland. Le soussigné, seul agent de Hope H. Slatter en cette ville, disposera de ces nègres à de bas prix, pour du COMPTANT. Dans le nombre, se trouvent de bonnes servantes de maison, des ouvriers, des cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, quelques femmes de fans, nègres de champ, etc. Les personnes qui désirent acheter des esclaves feront bien de venir examiner ceux qu'avant de faire leur achats ailleurs.
JAS. T. B AKENEY, Agent,
21 oct—6m Encoig. des rues Moreau et Esplanade

B. BROWER & Co.
No 17, rue du Camp, et 94, rue Commune.
FAYENCE & PORCELAINE,
En Gros;
ARTICLES D'AMEUBLEMENT DE MAISON.—En détail.
ARGENTERIE, PLAQUÉS, FERBLANTERIE et OBJETS EN BOIS &c. Enfin toute espèce d'articles pour orner un ameublement, à l'exception de meubles et d'étoffes.
1 oct

EN débarquement du navire John Dunlap, de Bordeaux:
50 barriques vin de Herman, supérieur;
24 do vin de Queyries, supérieur;
24 do vin supérieur; 24 demi do, dito dito;
64 do vin St Emilion et St Julien;
50 barils vin blanc de Barsac;
50 barils vinaigre de vin blanc;
2 demi-pipes cognac fine champagne, marque Olivier
4 quarts de pipes dito dito dito;
2 demi-pipes vieux cognac, de Ph. Godard;
30 caisses absynthe de Sauvajol et Bruneton;
50 do kirsch;
180 do liqueurs de Champion, superfines, surfines et fines; 10 dito dito, 24 demi bouteilles;
70 do liqueurs assorties, superfines, surfines, fines
190 do fruits à l'eau-de-vie, prunes, abricots et poires, de Champion;
100 do fruits à l'eau-de-vie, de Tourne;
205 do cerises à l'eau-de-vie, Champion & Chauvet
100 paniers anisette superfine, de Champion;
100 do guignolet d'Angers;
[illegible] caisses prunes sèches en bocaux;
10 do prunes sèches en boîtes transparentes.
A vendre par DABAN, GUEYROUZE & Co,
30 nov 11 et 26, St Louis

FONDS de la Banque des Citoyens, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
30 nov—6 36, rue St. Louis.

CHARLES MAURIAN, [illegible]
MAURIAN & [illegible],
AVOCATS,
BUREAU NO. 154, RUE ROYALE.
[illegible]

[illegible] LEWIS, J. BER[illegible]
LEWIS & [illegible],
AVOCATS,
Bureau No. 1[illegible] rue Royale.
6 oct

CHAS. A. [illegible],
MAGASIN DE MARCHANDISES
Françaises, Anglaises et Américaines,
No. 20, rue Chartres,
Nouvelle-Orléans,
Importeur direct de marchandises françaises.
25 sept—

WILLIAM DAVIDSON & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES,
81, rue du Canal,
Nouvelle-Orléans. 17 nov

F. T. BOURGES, Chirurgien-Dentiste, rue Conti, No. 85. Tient son cabinet ouvert de 8 du matin jusqu'à six heures du soir. 17 mars

G. W. DUNHAM,
MARCHAND EN GROS
DE BOTTES ET DE SOULIERS,
NO. 30, RUE DE LA DOUANE, NOUVELLE-ORLÉANS.
☞ Les marchands et les habitans peuvent obtenir un rabais sur les prix. Les chaussures en vente sont toujours fraîches et viennent directement des manufactures.
3 oct.

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE WM. A. CLARK,
Rue du Cirque No. 209, Nlle. Orléans.
2 fev—1an L. A. GUILLEMAIN, Agent

VENTE A BON MARCHÉ POUR CLORE.
B. O. VIGNAUD
No. 41,
RUE DE CHARTRES.

IMPORTATEUR de Porcelaine française, Verrerie taillée, moulée et unie, Coutellerie de table, Ferblanterie, Britannia, Plaqué, Bronzes, Lampes, Girandoles, Candelabres, Pendules et Vases, Articles de fantaisie, et en général tout ce qui constitue l'article de maison; voulant positivement clore, engage le public à venir visiter son assortiment, qu'il vendra en gros et en détail à très bas prix pour du comptant.
Les personnes tenant cafés ou restaurants trouveront chez lui un grand assortiment d'articles à leur usage.
19 oct

WM. F. TALBOT,
No. 99, rue Moreau, Troisième Municipalité,
VIENT de recevoir et a à vendre, un grand nombre de BEAUX NEGRES, consistant en ouvriers, domestiques de maison, travailleurs aux champs, &c. &c.
En outre, il en recevra d'autres de la Virginie.
23 oct—4m

NEGRES A VENDRE.

RECEMMENT reçu et à vendre par J. M. WILSON, de Baltimore, cent superbes esclaves du Maryland et de la Virginie, parmi lesquels se trouvent des travailleurs aux champs, des ouvriers, domestiques de maison, cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, ainsi que des couturières. Tous ces esclaves seront offerts en vente au plus bas prix de la ville, à ma résidence No. 16, rue de l'Esplanade, près de mon ancienne résidence. 19 oct—90

Assurances contre les risques de mer, de rivières et du feu.

LES soussignés, agents du PELICAN MUTUAL INSURANCE COMPANY, de New-York, et des compagnies d'Assurances PROTECTION et ÆTNA, d'Hartford (Connecticut) prennent des assurances contre les risques de MER, de RIVIÈRES et de FEU, aux termes les plus favorables.
Toutes les pertes que peuvent éprouver les compagnies sus-nommées sur les risques pris à cette agence, seront réglées avec libéralité selon les usages des compagnies d'Assurances de cette ville, et payées avec promptitude en monnaies courantes des banques de la Nouvelle Orléans.
☞ *Le bureau est au No. 47, rue du Camp.*
W. B. FOSDICK,
G. C. LAWRASON,
14 sept—1an. Agents.

AUX CONFISEURS, PHARMACIENS ET RESTAURATEURS.
DUCMET & LANGLADE,
CHAUDRONNIERS, RUE ST. LOUIS No. 14,
ENTRE CHARTRES ET LEVÉE,

VIENNENT de recevoir, par le navire Rubicon, et venant des meilleures fabriques de Paris, les articles suivans qu'ils vendront à bas prix, savoir:
Balances à colonne, en cuivre jaune poli, avec poids,
Bassines en cuivre, de toutes dimensions,
Alambics do
Casseroles en cuivre; do en fer battu, étamé et toutes sortes d'ustensiles de cuisine.
Un grand assortiment de moules en ferblanc, cuivre et étain; tels que: vases médicis, corbeilles, gâteau de Savoie, dito en étain à sujet.
Robinets à col de cygne pour bains, dito pour fontaines et autres.
Cuivre jaune en feuilles de 45 pouces sur 26, de 7 à 40 livres.
Poêles en fayence avec dessus en marbre, et colonne.
Toutes espèces d'ouvrage en cuivre, tôle et zinc seront promptement exécutés à un prix modéré. 23 oct—60

A VENDRE en débarquement du navire Nautilus, capitaine Steffen, venant de Bordeaux:
200 barriques Vin rouge St. Emilion, St. Estèphe Médoc, Chateau Margaux, Chateau d'Alèges, Chateau Balac et Chateau Lafitte; 140 demi barriques St. Emilion, Sauternes, Barsac, Haut Sauterne et Haut Barsac; 90 futailles Eau de vie, 4me preuve; 10 do do très vieille; 200 caisses de 12 bouteilles Absinthe de Yersin et Lecoultre; 35 dito de 12 dito Fruits au jus; 60 dito de 12 paubans Fruits à l'eau de vie; 220 dito de 12 bouteilles Cerises à l'eau de vie; 10 dito de 12 carafes dito, 80 dito de 12 bouteilles Liqueurs superfines; 40 dito de 12 cruchons Curaçao; 20 dito de 12 do Marasquin; 30 dito de 12 bouteilles Kirchen wasser; 50 paniers de 6 bouteilles Guignolet; 10 caisses de 12 sacoches Eau de fleur d'oranger; 1500 boîtes et demi boîtes Sardines à l'huile; 1 caisse Truffes en carafes; 1 dito Pâtes truffées, 1 dito Royans à l'huile; 1 dito de 100 livres Mastic rouge et vert, 150 milliers Bouchons pour bouteilles et demi dito, par NUMA LACOSTE,
30 nov 103, rue Royale

EN débarquement du navire Mauran, venant de Bordeaux, et en magasin, rue Conti No 9, à vendre par le soussigné:
100 barriques vin rouge (St. Estèphe)
40 do do Pauillac 1842,
30 do do Milon, 1840.
30 demi barriques blanc Haut Sauterne 1840.
75 do do Haut Barsac 1842.
Fruits au jus et à l'eau de vie,
Anisette superfine de Champion,
Huile d'olive de Plagniol,
Cognac, 4e. preuve, J. J. Dupuy,
Do 1re. do do, très vieux.
27 oct—60 P. DELAMAR.

BOTTES, Souliers et Brodequins—50 caisses pour l'usage des habitations, à vendre par
21 nov FROST & Co. 19, Magasins

REÇU par le navire Emperor, venant du Havre, 30 caisses fromage de Hollande, frais, à vendre par
21 nov D LANATA, 9 et 10 rue Jefferson

REÇU par le navire Winnegance, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
20 barriques vin vieux Brancforte 1841.
50 caisses curaçao de Hollande, grand modèle
50 do kirsh-wasser, grand modèle.
50 do fruits assortis.
100 do prunes à l'eau de vie.
25 do prunes sèches, première qualité.
21 nov D LANATA, 9 et 10 rue Jefferson

EN débarquement du navire Winnegance, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
220 barriques vin rouge St-Estèphe Médoc
33 caisses prunes sèches de 12 paubans chaque.
7 do po do boîtes riches, transparentes.
50 do do à l'eau de vie.
10 do poires à l'eau de vie.
81 barils vin blanc Haut Sauterne.
AUGUSTE MOLIER,
21 nov No. 60 rue St-Louis

REÇU par les derniers arrivages et en débarquement des navires Kentucky et Diana, du Havre, à vendre au No. 105, rue Royale:
Soieries noires pour robes, diverses largeurs; Serge et Lévantine noires pour tailleurs; Cravates et Echarpes pour hommes, satin et taffetas unie et nouveauté; Satin noir, piqué blanc et chamois pour tailleurs; Ombrelles nouveautés; Mouchoirs batiste fil, unis, à rivières et à ourlets; Bas de soie noire; Cols cravates assortis; Cols mousseline brodée, garnis et montés, dernier genre; Voilettes blanches et noires; Mousseline laine noire; Gants de soie, Thibet, Indoux et Coton pour hommes, femmes et enfants; Mitaines mérinos et autres, Souliers et Brodequins laine pour enfants; Rubans taffetas et satin assortis de numéros; Bas de coton blanc, gris et cachou, pour hommes, femmes et enfants; Chaussettes coton blanc et écru, pour hommes et enfants; Jupons de coton; Caleçons dito et gilets de flanelle; Corsets assortis; Châles et Echarpes cachemire; Draps à paletots et Casimirs pour pantalons; Cachemires pour gilet; Boutons en soie et lasting; Rubans de fil assortis de numéros; Peignes écaille, buffle et imitation écaille; Boutons de nacre assortis de grandeurs et qualités; Anneaux à rideaux; Brosses à dents; Crème de Perse, Pommades fines et surperfines, en pots porcelaines riches; idem superfins, fins et ordinaires, Sachets, Essence, Huile superfine; Boîtes pour étrennes, nouveaux modèles; Lampes Carcel, Sparterie, Calotte & Laiton, pour modistes; Un grand assortiment de Bretelles ordinaires, riches et extra riches.
Tous ces articles seront vendus bon marché.
F. & J. LACOSTE.
Toujours en mains, le Manuel annuaire de la santé et les médicaments pour la méthode hygiénique et curative de F. V. Raspail. 2 nov

Dr CULLEN'S

Panacée Végétale Indienne.

LISEZ le certificat suivant:—*Messieurs Rowand & Walton*:—MM, comme vous avez réussi à me guérir radicalement par le moyen de votre "PANACÉE VÉGÉTALE INDIENNE DU DR. CULLEN," après que j'ai vainement employé les meilleurs médecins de Cube, de New-York, Baltimore et Philadelphie, et après avoir fait usage, sans en obtenir aucun effet, des remèdes les plus réputés, je vous livre le présent certificat dans l'espoir qu'il pourra vous être avantageux:
En l'année 1819, me trouvant à bord du brick Commodore Perry, de ce port, je reçus une blessure à la jambe en me heurtant contre une ancre. La plaie devint scrofuleuse, enflammée et douloureuse. Depuis l'accident j'ai reçu les soins des meilleurs médecins de l'Ile de Cube et de cette ville, qui n'ont pu réussir à guérir cette plaie. Durant l'été de 1824, passé à la campagne, j'ai voulu essayer de la Panacée de Swain, qui jouit d'une haute réputation, mais ce remède, comme tous les autres, ne produisit aucune amélioration dans mon mal. Enfin, en 1830, j'ai eu recours au meilleur médecin de la ville de New-York, qui après un grand laps de temps ne put réussir à me guérir.
De cette époque à l'année 1844, le mal était toujours dans le même état, lorsqu'un accident qui m'est survenu dans un char du chemin de fer à Baltimore, fit ouvrir les ulcères et empirer le mal. Je m'adressai de nouveau à un médecin qui me conseilla de me laisser faire l'amputation de la jambe malade. Quoique souffrant horriblement, je ne voulus point consentir à l'opération. Cependant le mal s'étendait rapidement jusqu'à mon genoux, et les douleurs que j'éprouvais étaient violentes: je ne pouvais souffrir la moindre chose sur ma plaie.
Les choses en restèrent là jusqu'en octobre dernier, époque à laquelle je me mis à l'usage de la Panacée Indienne, du docteur Cullen, quoique sans espérance de guérison; car j'avais pris en si grande quantité de la Salsepareille et tant d'autres remèdes, que je n'avais plus foi en rien. Les médecins avaient échoué dans leurs tentatives, et l'espérance s'était évanouie chez moi. Mais, jugez de ma joie, lorsqu'après VINGT-SIX ANNÉES de souffrances, je trouvai du mieux quand j'avais à peine achevé la première bouteille de la Panacée.
Je suis actuellement parfaitement rétabli, et ce n'est qu'à votre Panacée que je dois la guérison de ma jambe.
Les personnes qui désireraient avoir d'autres informations peuvent s'adresser à moi, au No. 198 N. Thirteenth Street où je travaille, ou à mon domicile particulier, No. 484 Race-Street.
JOHN K. BARCLAY.
Philadelphie, 17 avril 1846.
LA PANACÉE VÉGÉTALE INDIENNE est en vente à notre bureau, No. 376, Market-Street, Philadelphie, où l'on trouvera également:
DES PILLULES Végétales Indiennes du Dr. Cullen.
LE SPÉCIFIQUE, du même.
LE REMEDE, du même.
LE REMEDE CONTRE LA SURDITÉ, du docteur Applston.
LA LOTION MAGIQUE, contre les maux de tête nerveux et autres, la Goutte, le Rhumatisme, les Maux de Dents, etc.
LE SIROP CARMINATIF, contre la Diarrhée, la Dissenterie, les Maux de l'été, etc.
ROWAND & WALTON, Propriétaires,
No. 376, Market-Street, Philadelphie
En vente en gros et en détail, par
C. T. JENKINS, Agent principal,
No. 28, rue du Canal, Maison Hewson
Et chez les agents ci-après nommés:
JOHN BLY & Co, sous l'hôtel St-Charles,
HAUDAWAY & JOHNSON, à Vicksburg,
CHARLES SHREVE, au Grand-Golf.
N. B.—Les [illegible] ci-dessus sont vendus [illegible] que l'on paquet, autrement nous [illegible]
ROWAND & WALTON, propriétaires,
30 nov—6m 376, Market-Street, Philadelphie

A[illegible] Galvanisés—Un assortiment toujours [illegible] de couverts, cuillères à soupe et cuillères à café galvanisées au procédé de Ruolz & Elkington, à vendre par LOMON & SILVESTRE,
30 nov 36, Chartres

AU [illegible]
Rue [illegible]

[illegible]
Drap [illegible];
Castors, [illegible] dito;
Cachemires [illegible] français;
Drap [illegible] pour paletots.

ARTICLES DIVERS:
Etoffe nouvelle pour gilets de bals et soirées, idem brodée à Saison [illegible], Echarpes et Cravates satin nouveauté, [illegible] d'Orsay, Bretelles [illegible], Chapeaux véritables Panama, [illegible] nouvelle coupe, Caleçons, Chemises de [illegible] en tricots et flanelle.
Tous les clients qui lui avaient été transmis, ont été exécutés avec surveillance, et sont prêts à être livrés.
Il saisit cette occasion pour faire remarquer aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, que l'année passée en qualité de coupeur chez MM. Cordeviolle & Lacroix, peuvent être une garantie de ses capacités, et également assurer qu'elles seront entièrement satisfaites tant par la belle qualité de ses étoffes, que par le fini de la confection, ne voulant employer que des ouvriers de premier ordre, et ne jamais briller par une coupe exagérée.
Il se chargera aussi de la confection des costumes PANTALONS pour bals travestis.
Il a pris des arrangements pour recevoir les modes au fur et à mesure qu'elles paraîtront, ainsi que les hautes nouveautés. Il attend par le navire Emperor, du Havre, la balance de ses marchandises. 10 nov

AU MAGASIN FASHIONABLE,
No. 123, RUE DE CHARTRES.
CORDEVIOLLE & LACROIX,

ONT l'honneur d'annoncer à leurs habitués et au public en général qu'ils ont reçu par les navires Kentucky et Taglioni, du Havre, leurs marchandises d'hiver. Leur sieur Cordeviolle, de retour d'Europe, a porté tous ses soins au choix des plus grandes nouveautés, provenant des premières maisons de Paris. Leurs confections, auxquelles il a donné toute son attention, sortent des maisons les plus en vogue et sont faites dans le genre le plus fashionable. Ils invitent les amateurs à venir visiter leurs marchandises qui présentent un assortiment de tout ce que l'on peut désirer de plus élégant et de plus distingué, et qui seront vendues à des prix très modérés.
Par des arrangements particuliers, ils se sont assuré la spécialité de leurs principaux articles.

Pour Habits et Redingotes.
Drap noir Sedan, électra supra; Drap vert russe:
Dito bronze anglais	" "	invisible;
Dito " laurier,	" "	de cour;
Dito " doré,	" "	antique;
Dito " riche,	" "	dragon;
Dito " alea,	" "	Lord Grey;
Dito " acajou,	" "	bleu vif;
Dito " tabac d'Espagne,	"	anglais;
Dito " Fumée d'Isly,	"	amiral;
Dito " faisan doré,	"	Nemours,
		de roi;
		barbeau.

Pour Paletots.
Drap castor et pilote, noir; dito dito bronze, dito dito vert; drap castor et pilote, noir anglais et fumée de Londres.

Pour Pantalons.
Satin casimir noir superfin; dito dito fantaisie, nuances de mode, dito dito à raies, ombré, à carreaux.

Pour Gilets.
Velours noirs et de toutes nuances, dito façonné, dessins riches; satin noir uni, dito dito, dito dito façonné, Gourgouran noir, dito fantaisie; drap de soie noir; dito dito de mode, grande fantaisie; dito dito lamé or et argent, pour bal; cachemire français; cachemire de l'Inde; dito d'Ecosse; écharpes satin noir, unies; dito dito façonnées; dito dito façonnées; dito dito fantaisie, grande nouveauté; dito dito géographique; dito batiste blanche brodée, pour soirée, genre tout-à-fait nouveau; cols à ressort, grand perfectionnement; intérieurs de col, nouveau genre et très commode; gants Jouvin, blancs, noirs, couleurs nouvelles; parapluies soie cuite, première qualité; foulards Corah, dito dito; habits drap noir et fantaisie; redingotes dito dito; paletots drap castor et pilote; dito dito façonné, double en satin grec; tweede en drap imperméable, de toutes nuances et nouveau genre; pantalons satin casimir noir léger; pantalons satin casimir noir, fort; dito dito, couleur de mode; gilets de bal, lamé or et argent; dito en velours; dito cachemire, collet droit, à châle et à la d'Orsay; dito en soie de toutes les formes et dessins les plus variés; bretelles soie et gomme élastique, première qualité, chaussons de soie, nouveau genre, noirs, à raies et à différents dessins; chaussons coton anglais superfin; chapeaux soie de Pinaud dans le dernier genre; gants de soie et fil d'Ecosse; gilets de tricot en coton; dito dito en laine; dito dito en flanelle; caleçons tricot de coton; dito en flanelle de santé; gilets tricot de soie; caleçons dito dito.
Les personnes qui ont bien voulu leur donner des ordres sont prévenues que les dits ordres ont été exécutés, et sont priées de venir prendre livraison. Le tout est à leur disposition. 5 nov

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—DÉCEMBRE 1846.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A	Lacouture, Dame
André, Charles	Lavenue,
Arnoux,	Lacorf, Prosper et Thomas
Arcieri.	Légères, Jean
B	Lucet, Pierre
Benoit, J. Bte. dit Alfred	Loupy, Alexandre
Boucart, Just	Leguillon, Michel Frédéric
Beauchery, Eugène	Lacroix, Eugène
Briols, Charles	M
Brochand, Dlle	Margot, Charles
Barbé, Arsène Jean Baptiste	Martin, Pierre Alphonse
Boutloup, Mme	Metayer,
C	Murphy, Edouard
Chapus, Mme	Magnié, Guillaume
Courtbert, Jn. Jques Frçois.	Meyer, les époux
D	Mayer, Célestine Gaspard (Mme
Duthil,	P
Dechaud, Adolphe, les époux	Perrin, François
Ducis, Louis	Populus, les époux
Ducos, Jn. Pierre	Pichot, François
Dumont, Ozence	Pelline, André Daniel
Douat, Jn Marie	R
David, Théodore	Réland, (forgeron)
F	S
Fros, Jn. Pierre Alexandre	Soulant, Louis
Parenc, Philippe	Saillant, Joseph Marie
G	T
Guéneband, Jn. Laurent	Trébon, Léon
Gachassin, (charpentier)	Tieret,
George, Adélaïde (Mlle)	Taibot, Mme
I J	V
Izard, Jacques (docteur)	Verneuilh, Adrien et Pierre
Jung, Chrétien	(Benjamin
L	
Lefort, Louis	
Littée, Amélia Mlle	

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi. 1 déc

A VENDRE en débarquement du navire français Noel, de Cette et Marseille, situé en face du marché à la viande:
226 barriques vin rouge, St-Gilles;
20 do do Languedoc;
14 do do St-Clair;
20 do do St-Georges;
30 do vin blanc de côte;
100 barils do
60 do Madère;
150 paniers huile de Plagniol et de Sue
150 caisses do diverses marques;
20 paniers do de 24 1/2 bouteilles, de Plagniol;
100 caisses eau verte, de J. Piquet;
150 do salaisons assorties.
107 paniers bouteilles vides,
60 caisses absinthe de Sauvajol Bruneton,
60 do muscat-Frontignan vieux,
1100,000 bouchons réguliers et polistus, en balles et ballots de diverses contenances;
25 caisses marmelade d'abricots et de prunes.
40 do de l'Erechous curaçao,
40 do de 24 1/2 do do;
20 do marasquin en flacons et 1/2 flacons,
75 do liqueurs fines et superfines;
25 do fruits à l'eau-de-vie;
150 paniers anisette fine et superfine;
40 balles amandes à la dame;
50 caisses eau de fleurs d'oranger;
Amandes en sorte, douces et amères en jarres;
Graines pour oiseaux;
Champagne de diverses marques, &c. &c.
MARTIAL PEYRET & Co,
5 nov 27, rue St-Louis.

MAGASIN DE TAPIS,
No. 23, rue Chartres.

A. BROUSSEAU & Co ont maintenant en main un grand assortiment de Tapis choisis, parmi lesquels se trouvent:
Tapis Axminster et Tapestry; une grande variété de Bruxelles anglais et américains; Tapis ordinaire impérial, triple tissus; Ingrains de toutes qualités; Vénetiens pour antichambres et escaliers; Paillassons, Nattes, dessous de table, &c.
Tapis cirée de toute qualité, de 2 à 24 pieds de largeur, Nattes de différentes largeurs, couleur et qualité.
Le tout sera vendu à bas prix, en conséquence du nouveau tarif.
Aussi—Jeans fantaisie et étoffes pour nègres, aux prix des manufactures, par caisse. 2º oct—3m

AVIS.

DANS quelques leçons seulement, les Dames et messieurs peuvent acquérir une écriture expéditive et élégante à l'académie de MR. Dolbear, No 15, rue du Camp. Au lieu d'être un travail pénible, les leçons sont si faciles, qu'écrire devient bientôt une récréation. Les Dames et les Messieurs et particulièrement les parents sont invités à venir examiner les progrès rapides qu'obtiennent les personnes qui prennent des leçons. 18 nov

CIGARES de la Havane—450 milliers de marques et qualités assorties, importés de la Havane et à vendre par HEPBURN & TURPIN,
23 oct 11, rue Royale et 23 St Louis

VIN MUSCAT—300 caisses muscat de Frontignan, 25 quarts de barriques dito dito, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
23 oct 11, rue Royale et 23 St Louis

VIEUX Cognac ayant droit au drawback—4 demi pipes vieux Cognac, 6 1/4 do do. à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
23 oct 11, Royale et 23, St. Louis

TABAC en feuilles—9 balles tabac en feuilles de la Havane, pour tripes, à vendre à bon marché pour clore une facture par HEPBURN & TURPIN,
22 oct 11, Royale et 23 St Louis

SUCRE—407 caisses sucre blanc, en débarquement du brick P. Soulé, de la Havane, à vendre par
2 dec TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée

TABAC—161 balles Vuelta de Abajo, capes et tripes, en débarquement du brick P Soulé, à vendre par
2déc TROISGROS & LAMPRE, 26 Vieille Levée

CAFE—281 sacs vert prime, en débarquement du P. Soulé de la Havane à vendre par
2 déc TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée

CIGARES—100,000 en débarquement du P. Soulé à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
2 dec 26, Vieille Levée

FARINE—200 barils des Illinois, en débarquement et à vendre par JAMES E. WOODRUFF,
3 dec 60 Camp

CHANVRE DE MANILLE—30 balles, en débarquement et en vente par J F BERCIER & Co,
2 déc 54 Vieille Levée

EN débarquement du navire Emperor, venant du Havre et à vendre par le soussigné:
100 paniers vin de Champagne, qualité supérieure.
AUGUSTE MOLIER,
nov 60, rue St. Louis

CIGARES de la Havane—50,000 des marques, Sol, Sevillana et Crespo, en débarquement du brick Emprésario et à vendre par E. VALLS,
16 nov 96, Commune

10 barils vieux cognac Pellevoisin de 1815, 1re preuve: 10 barils do 1825, 1re preuve, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
4 aout 96, Douane.

3 Boucauts de Café, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
4 aout 96, Douane.

1 Caisse moutarde française, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
4 aout 96, Douane.

200 Barils Noir Animal en poudre, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
4aout 96, Douane.

100 Boîtes Pâtés Truffés, assortis, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
4aout 96, Douane.

COGNAC Pellevoisin—10 demi pipes cognac, 4e preuve [illegible] à vendre par
[illegible]—16 TH BAILLY BLANCHARD, 96, Douane.

EN débarquement des navires Winnegance et John Dunlap, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
200 barriques vin rouge bon ordinaire,
300 balles et demi barriques vin blanc, Haut-Sauterne.
J. M. LOGAN,
24 nov 38, rue Bienville.

EAU DE VIE DE COGNAC.—Castillon 1815 et 1825. [illegible]
[illegible]

EN débarquement du navire Louis Amedée, de Marseille—50 caisses cerises à l'eau [illegible] à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
[illegible]

SUCRE de la Havane—78 caisses [illegible]
[illegible]

CANARDS et oiseaux—300 caisses à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
26 nov 60, St. Louis

GILETS ronds—[illegible] à vendre par
28 nov JOHN BELLOW, Jr., 8, Canal.

MAISON J. FAIVRE & J. D. ALLOVON,
FACTEURS DE PIANOS,
Rue Bourbon, 44, entre Chartres et Royale.

MM. J. FAIVRE & J. D. ALLOVON, facteurs de pianos, brevetés [illegible] en fer perfectionné, préviennent Messieurs les artistes et amateurs que, outre l'alimentation continuelle de leur manufacture, ils reçoivent constamment des pianos des premières maisons d'Europe, ERARD, PLEYEL, et autres, de forme à queue, piccolo droits et obliques.
M. THALBERT a bien voulu se charger de ces choix: ils ne pouvaient être en meilleures mains.
MM. FAIVRE & ALLOVON ont toujours en construction des pianos de tous genres, d'après leur système en fer perfectionné, et exécutent des commandes.
LOCATION, ACCORDS, REPARATION. 24 nov—

25 PIANOS.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Taglioni, vingt-cinq pianos de choix, des meilleures fabriques de Paris, tels que piano à queue, carrés et Piccolos, grand format de sept octaves, et doivent en recevoir plusieurs autres incessamment. N. Veil, si avantageusement connu en cette ville, les a fait fabriquer avec le plus grand soin pour ce pays chez MM. Pleyel & Co, H. Herz & Co, etc. Ces pianos, consolidés par des pièces de fer, supporteront avec facilité tout ce qui pourrait survenir par l'humidité du climat, et seront vendus avec pleine garantie à des prix très modérés. Etant en relation d'affaires avec la maison Pleyel, ils recevront constamment des pianos de leur fabrique, afin de pouvoir offrir un choix aux Dames et au public.
Les habitans qui voudront bien acheter chez eux auront leur pianos emballés avec soin et transportés à bord des bateaux. On trouvera, comme par le passé, des pianos à louer, et on échange et achète les pianos d'occasion.
PERIER & BOURGETTE,
Rue Royale, No. 203,
entre St-Philippe et Ursulines
☞ Il y aura constamment dans les magasins de MM. P. & B. un dépôt des pianos de la fabrique Pleyel.
5 nov—6m

CHIRURGIEN DENTISTE,
RUE DU CANAL, No. 60,
Ancien local de la Banque de Carrollton.
Le docteur J. T. BEAUREGARD a l'honneur de prévenir les habitans de la Nouvelle-Orléans, qu'il a fixé sa résidence dans cette ville, pour s'y livrer tout entier à l'exercice de sa profession.
Le docteur Beauregard donne des consultations, et traite les maladies de la bouche. Son cabinet est ouvert depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir.
26 nov—1 an

Dr. E. COMMUNY,
DENTISTE,
RUE BOURBON, No. 260.

LE Dr. L. DUPERRON a l'honneur de prévenir les habitans de la Nlle. Orléans, qu'ayant cédé son cabinet à M. le Dr. E. Communy, il espère que les personnes qui l'ont honoré de leur confiance voudront bien la continuer à son successeur, qui la mérite par ses talens et ses capacités.

LE Dr. E. COMMUNY,
SUCCESSEUR DE Mr. DUPERRON,

PREVIENT le public qu'il tient son cabinet ouvert depuis 8 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir, rue Bourbon 260, entre Dumaine et Saint-Philippe.
26 dec

MESSIEURS P. BLANCHARD et ACHILLE LION Chirurgiens dentistes des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, ont l'honneur de prévenir leurs clients qu'à partir du premier juin, ils ont réuni leurs cabinets au No. 44, rue Royale, entre Bienville et Douane, (résidence du docteur A. Lion.)
L'engagement qu'ils ont contracté avec plusieurs institutions et le couvent de cette ville, auquel ils sont attachés, les mettent dans l'obligation de s'absenter plusieurs jours par mois; ils ont cru devoir en réunir leurs cabinets dans l'intérêt de leurs nombreuses clientèles, afin que l'un d'eux soit toujours à cet endroit pour recevoir les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance. La supériorité et les soins minutieux qu'ils ont toujours apportés dans l'exercice de leur profession, leur fait espérer la continuation de la confiance du public.
8 juin

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le Dr. Blanchard chirurgien dentiste, a transporté son domicile du No. 166 de la rue Royale au No. 44 de la même rue, entre Bienville et Douane. 8 juin

Dr. PEARSON, Dentiste.
BUREAU ET RESIDENCE, RUE BARONNE,
vis-à-vis le Gouvernement.

LE Dr. PEARSON invite ses amis et toutes les personnes qui cela peut intéresser, de venir examiner les améliorations qu'il a apportées dans la fabrique des dents artificielles, particulièrement dans celle du rateliers complet. Il a obtenu pour cela le premier prix à l'exposition des dents [illegible].
Les personnes qui désirent se faire mettre des dents artificielles, pourront les avoir posées à mon établissement, dans les plus brefs délais possible, et à des conditions plus libérales que dans aucun autre du Sud.
J'ai eu pour principal objet de faciliter à toutes les personnes, le bénéfice des opérations dentales. La grande augmentation de ma clientèle, m'a obligé d'employer plusieurs bons opérateurs, parmi lesquels se trouve un Dentiste Français d'un grand talent. Les créoles [illegible] pourront toujours désigner, ces opérations, [illegible] seront constamment vérifiées et approuvées par moi.
Les dentistes trouveront toujours chez moi des rateliers de toutes dimensions, en fournitures en pièces [illegible] ainsi que tous les articles dont ils peuvent avoir besoin.
3 déc—1 a

Marchandises Sèches.

LE soussigné a reçu par les derniers arrivages du Havre, New-York et Philadelphie, un grand assortiment de marchandises convenables pour la saison, et parmi lesquelles se trouvent les articles suivans
Indiennes françaises en couleur et deuil et la mode,
Dito [illegible] gros bleu deuil et demi deuil, dito Anglaises et Américaines en couleur, à petits et grands dessins, dito do do pour deuil et demi-deuil, dito unies françaises, chamois bleu et rouge pour meubles, dito dito dito à raies satinées et à dessins pour meubles;
Damas laine et coton pour rideaux, Mérinos d'indienne bleu, rouge et chamois, pour meubles;
Cachemires d'Ecosse et mousseline de laine dessins riches, mousseline de laine et barège pour deuil et demi deuil, mérinos noir et en couleur, français et anglais,
Alpacas unis et figurés, noirs et en couleur,
Alépines et bombasines noires,
Soie d'Italie noire en gros grain et double largeur,
Taffetas, pout de soie et lévantine noire dito dito,
Satins unis, noirs, blancs et en couleur,
Moires noires, blanches et en couleur,
Pékin moiré à raies satinées, noir et en couleur;
Gros de Naples blanc, rose et bleu de ciel;
dito, foulards et lévatines, à raies et à carreaux;
Florences noirs et en couleurs;
Robes de soie à raies et à carreaux (nouveauté);
Velours à carreaux, satins noirs et façonnés, et cachemires pour gilets; Velours de soie et coton noirs, Serges soie et laine pour tailleurs;
Châles Indous, cachemires d'Ecosse, Thibet et mousseline de laine, châles de laine à raies, carreaux et brochés;
Châles 4, 5, 6, 7 et 8/4; Mérinos et mousseline de laine noire; dito 5, 7 et 8/4 soie et satin, noirs et en couleurs;
Cravates, pointes et fichus en velours, soie, cachemire et mousseline de laine pour dames;
Voilettes et écharpes en dentelles noires et blanches,
Echarpes de soie, cachemire et barège,
Cravates et écharpes satin noir, et en couleur pour hommes, dito gros de Naples noir et de fantaisie,
Cols mousseline, jaconats, et batiste brodés,
Guimpes, fichus et robes, mousseline brodée,
Manchettes de mousseline, batiste et jaconats, unies et brodées; Bandes de mousseline, batiste et jaconats brodées, dito et rivière; Entredeux batiste, jaconats et mousseline brodée, festons mousseline et jaconats brodés,
Draps français et anglais, noirs, bleus, en couleur,
Dentelles et entredeux Valenciennes, Mirecourt, point de Paris et autres, dentelles et entredeux imitation Valenciennes, dentelles noires et filet uni et à petit dessin;
Bobinet uni blanc et noir, unis et mouchetés,
Gaze unie et crêpe noir;
Voiles et mouchoirs de crêpe lisse pour deuil;
Toiles d'Irlande, de Paris et Bretagne;
dito do, 5, 8, 9, 10 et 12/4, à draps,
dito Cretonnes 5, 6 et 12/4 do,
Ouvrés et damassés pour nappes et serviettes,
Nappes et serviettes damassées;
Nappes écrues, damassées et ouvrées,
Serviettes ouvrées et en toile avec liteaux en couleur,
Tapis de laine pour pianos et pour tables,
Baizes vertes et en couleur,
Casimirs français, à raies et à carreaux, nouveaux;
Dito do noirs, unis, satinés et façonnés,
Dito anglais et américains, en couleurs et noirs;
Tartans à carreaux et casimirs légers pour enfans
Draps français et anglais noir et en couleur, du castor français pour paletots, tirelaine rouge et bougran pour tailleurs, gants de peau, noirs, blancs et en couleur, pour hommes, do do dito pour femmes, dito dito blancs longs et demi longs, dito dito de soie blancs et noirs pour hommes et femmes, dito cachemire et thibet, do do do do coton blanc et en couleur do do; do fil d'Ecosse et mitaines de coton avec doigts; do et mitaines filets noirs dito; dito de soie et cachemire pour enfans, mitaines et bonnets de laine pour femmes et enfants; bonnets de coton blancs pour hommes; bonnets fil d'Ecosse, à jour pour femmes et enfans; mouchoirs foulard anglais unis et croisés pour hommes et enfans; mouchoirs imitation madras en couleurs et deuil; dito et châles d'indiennes françaises; parapluies français en soie cuite de 26 à 34 pouces; do de coton, noir, ombrelles de soie caméléon; pouls de soie et moiré; chemises mérinos et coton pour hommes et pour femmes; caleçons mérinos et coton blanc et écru; flanelles thibet, unies et croisées; mousseline flanelle et flanelle gaze; barèges; crêpes et gaze pour robes de bal; mousseline de laine, blanche, rose et bleue; boutons pour habits et gilets; boutons pour pantalons et paletots; dito de nacre fil et percale pour chemises, dito dorés, jais et de nacre, pour habillemens d'enfans; passementerie de soie noire et en couleurs; galons et lacets de fil, français et allemands; lacets de soie et floselle, pour corsets; rubans taffetas et satinés noirs et en couleurs, rubans pour chapeaux; cols de mousseline et jaconas; et mouchoirs batiste brodé.
Pour enfans: mouchoirs batiste brodé, à rivière; dito de coton à vignettes en couleurs; batiste de lin et linon uni; bas de flanelle et cachemire noir pour femmes; dito de soie, noirs et blancs, anglais et français; dito fil d'Ecosse, unis, pour femmes et enfans; dito de coton blanc anglais, pour femmes et cadets; dito blancs écrus, noirs, gris, bleus pour femmes et enfans; bas de laine, noirs, dito dito; chaussons de coton écru, gris et blancs, dito dito; dito mérinos et laine gris et blancs, dito dito; bretelles en tricot et gomme élastique, pour hommes et enfans; percales et jaconas blancs; basin à petites raies et pour meubles; mousselines et jaconas à raies et à carreaux; percales et jaconas frappés; coton batiste et tarlatane; mousselines de Suisse, unies et brodées; mousselines damassées et à carreaux, pour rideaux et moustiquaires; rideaux de mousseline brodée, coton blanc anglais et jupons damassés; courtepointes en piqué blanc et en couleurs; couvertures de laine; mérinos et molleton blanc, français; percales en couleurs et noires; savons fins et crèmes pour toilettes, eau de cologne et essences fines; crème de Perse et cosmétiques; peignes fins à démêler et à papillottes; brosses à tête, à habits et pour chapeaux; dito à dents et à ongles; anneaux pour rideaux et agrafes; épingles, aiguilles, fil en bobines et cordonnets, fil de Rennes et pelotes, blancs, noirs, bleus et gris; bordures en coton pour meubles, et en laine pour tapis; soie à coudre, noire et en couleurs.
Coton et fil floche en bobinet;
Manteaux et châles de laine pour enfans;
Pantoufles de laine pour femmes et petits brodequins de laine pour enfans.
Avec un grand assortiment de cotons blancs en 4, 5, 6 et 12/4 de large; cotons écrus 7/8, 4/4, 5/4, 6/4, cotons lowell, unis et croisés; cotons blancs et écrus, et croisés; cotonnades françaises, anglaises et américaines, pour pantalons et pour robes; Merrimack bleu et indiennes communes; Denims; coutils bleus; flanelles blanches, rouges, vertes et jaunes; couvertures vertes et 2 points pour cabots; castinets; Kentucky jeans; Kerseys; Linseys à carreaux et à raies; bonnets et gingas; coutils à matelas; cotons rayés pour chemises, molleton blanc et écru; ouvrés de Russie et crash; ouates blanches et noires, &c. &c.
9 nov CH. A. BARRIERE,
39, rue de Chartres

MAISON FRANÇAISE.

LE soussigné, de retour de son voyage annuel en France, a l'honneur d'informer très respectueusement les dames, que lundi 9 novembre il fera l'ouverture d'un magnifique choix d'articles d'hiver, choisis dans les maisons de Paris les mieux recommandées. Cette première importation se compose de manteaux, mantelets, visites, surtout, pelisses, chaperons, capuches, dito au crêpe de Chine véritable, écharpes de toutes descriptions, moire noire et blanche, satin, gros de Naples, gros d'Afrique, crêpe, velour, crêpe lisse et crêpe cachemire, et mousseline de laine unis et imprimés, [illegible] soie pour robes, [illegible] pour enfans; un assortiment spécial pour deuil, cols et pèlerines, [illegible] brodées, dito pailletées à dessin, [illegible] de marabouts batiste [illegible] 1 à 2/3 pièces, [illegible], [illegible] velours noirs et en couleurs, [illegible] en général tout ce qui [illegible]
Le soussigné [illegible] de la [illegible]
[illegible]
30 oct E. [illegible]

ENTREPOTS DE TAPIS.
No. 26, rue de Chartres, et 27, rue de la Douane, entre les deux rues.

NOUS appelons l'attention du public sur notre superbe assortiment de tapis et d'articles de ménage, que nous offrons aux prix les plus réduits.
Tapis superbes d'Axminster et de Bruxelles, anglais, [illegible]
[illegible]
Cirés en laine pour chambres de 20 à 60 p.;
Tapis cirés de 3 à 27 pieds de largeur;
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
30 oct No. 26, rue de Chartres, et 27 Douane.

[illegible]
[illegible]

VENTES [illegible]

[illegible]
Orléans—En vertu d'un ordre de vente émané [illegible]
[illegible]
Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS,
28 nov—3am Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feu Michel Hiriart, décédé.
DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un ordre de vente émané le vingt-trois novembre 1846, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, le lundi, 28 décembre 1846, à midi, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites, savoir:
1o. Une certaine portion de terre située dans la paroisse de Lafourche, mesurant dix-huit arpens de face au Bayou Queue Tortue, sur quarante arpens de profondeur; la dite terre bornée en haut par les terres de Victor Navarre ou ayant-cause, et en bas par celles de Augustin Guidry ou ayant-cause.
2o. Un îlot de terre situé dans la ville de Harlem, dans la paroisse de Jefferson, désigné sur le plan original de la dite ville, dressé par L. Bringier, arpenteur général, en date du 23 janvier 1837, et déposé en l'étude de Wm. Boswell, alors notaire public en cette ville, sous le numéro 131; le dit îlot mesure 240 pieds de face à la rue Scott, la même façade sur la rue Ramsey, et 260 pieds de largeur dans le fond.
3o. Un autre îlot de terre situé dans la même ville et désigné d'après le même plan, sous le numéro 135, mesurant 240 pieds sur le Canal Cedar, 260 pieds de face sur la rue Burns; la même façade sur la rue Montfort, et 240 pieds de largeur dans le fond, le tout mesure anglaise.
Conditions—4, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.
JOHN L. LEWIS,
26 nov—3am2j Shérif de la paroisse d'Orléans

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 280—Dominique Lanata vs. Gustave Dumont.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente publique, dans la Rotonde de la Bourse de Cité rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, le lundi 14 décembre 1846, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans ladite affaire, savoir:
Un certain lot de terre situé sur le chemin du Bayou, désigné sous le numéro huit, sur un plan dressé par Louis Bringier, le 20 avril mil huit cent trente trois.
Ledit lot de terre mesure trente quatre pieds quatre pouces de face au chemin du Bayou, trente trois pieds quatre pouces de face à la rue de l'Esplanade, sur cent vingt-deux pieds de profondeur sur la ligne limitrophe au lot numéro sept, et cent trente pieds deux pouces de profondeur sur la ligne limitrophe au lot numéro neuf.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent sur ledit lot de terre.
Conditions, comptant. JNO. L. LEWIS,
11 nov—3am2j Shérif de la paroisse d'Orléans

Martin, Mariner & Co. vs. Christopher W. Martin—Nos. 541, &c.—Cour de la Troisième Justice de paix de la paroisse d'Orléans.
EN vertu de quatre writs de fieri facias à moi adressés dans les affaires ci-dessus, j'exposerai en vente le 19ème jour de décembre 1846, à 10 heures A. M., rue de Chartres, entre celles Conti et St Louis, le contenu du CAFÉ DU GLOBE, consistant en chaises, tables, glaces, carafes, vins, liqueurs, cordiaux, enseigne, comptoir, ustensiles de cuisine, &c. Saisie dans les affaires ci-dessus.
7 dec—7,18,19 J. P. WALDEN, constable

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Victor Mauvel.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Plaquemines—Cour du Second District Judiciaire.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes à ce intéressées, de déduire, dans dix jours de la présente notification, les raisons pour lesquelles (si raisons il y a) le compte présenté par John Morris, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la cour Cn. DUTILLET,
11 déc—3am10j Greffier.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 16,982 (C. de P.)—Guillaume Hersil vs ses créanciers—Présent l'honorable T. H. Kennedy, juge, le 7 décembre 1846.—Sur motion de A. A. Fraser, avocat du syndic, et sur enregistrement d'un tableau de distribution provisoire, dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers et toutes les personnes intéressées fassent, dans les dix jours qui suivront la première publication du présent ordre, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué et confirmé.
Extrait des minutes.
Bureau du Greffier, Nlle-Orléans, le 9 décembre 1846.
10dec—3am10j WILLIAM F. BEDLOCK, Greffier.

Succession de Pierre Gueno.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes à cela pouvant concernant, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Joseph Maurice, administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre leurs mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour,
1 dec—3am10j THP. C. POOLE, greffier.

Nouveautés Littéraires.
LIBRAIRIE DE VICTOR HEBERT,
149, rue de Chartres.

REÇU à cette Librairie par le navire Brunswick, du Havre, un assortiment d'ouvrages nouveaux: Fleming & Tibbins, dictionnaire royal anglais et français, 2 vol. in 4to; Bescherelle, dictionnaire national [illegible]; Rouget & Mainguet, Histoire d'Angleterre, 3 vol. 8vo; Thiers, Révolution Française, 10 do. Dumas, [illegible] de la Bastille, 8 do; Raspail F. V., Manuel de la Santé, 1 vol; [illegible] Mémoires [illegible] 2 do; Thierry, Conquête d'Angleterre, 4 do. Le Blanc, Histoire de dix ans, 5 do. E Sue, Mathilde, édition illustrée, 1 do. Bouillet, dictionnaire d'histoire et de géographie, 1 do. Bescherelle, Grammaire Nationale, 1 do; Bescherelle, application de la géographie à l'histoire, 2 do; Bescherelle, la femme jugée par les grands écrivains des deux sexes, 1 do; E. Briffaut, le Secret de Rome; ouvrage faisant suite aux Mystères de l'Inquisition 1 vol grand 8vo; collection complète des ouvrages publiés par Lefevre, et Charpentiers, collection des meilleurs romans, collection du Panthéon, grand assortiment de livres de prières, ouvrages de piété, livres pour enfans, ouvrages classiques, livres pour écoles en anglais et en français.
5 dec

AVIS.—Le soussigné vient de recevoir par le navire Emperor, du Havre, [illegible] exemplaires seulement du grand ouvrage de M. F. V. Raspail, renfermant toutes ses œuvres: Histoire naturelle de la santé et de la maladie, dernière édition considérablement augmentée, 3 volumes, grand in 8o. avec planches, &c.
Manuel annuaire de la santé, 1 volume in 18o. édition de Paris. Ne pas confondre avec les contrefaçons qui sont d'un format beaucoup plus grand. Hygiène Raspail. Cigarettes de camphre à capsules, (nouveau système); Curés dents camphrés, suivant l'hygiène Raspail.
VOR. HEBERT,
Libraire et marchand de papiers peints, 149, rue de Chartres. 28 nov

MARCHANDISES SECHES AU COMPTANT.
NORTH & BROTHERS,
Rue des Magasins, encoignure Commune, Nlle.-Orléans
Marchands de LAINAGES, ARTICLES, COUVERTURES, FLANELLES, COTONS écrus et blancs, et d'assortiments américaines de toutes descriptions—Importeurs directs de Soieries françaises, de Bas allemands et anglais, de Toiles, et généralement de toute espèce de marchandises importées, au demi détail.

COTON Lowell pour nègres 4/4 et 7/8, do croisé 4/4, 7/8 et 3/4, do païaque 3/4 et 7/8, idem do Meriliner do Canal 3/4, idem Kentucky, linseys et Kerseys de l'Alabama pour nègres, jeans et linseys du Kentucky, idem à carreaux, Washington, coutil bleu de pénitentiaire de Maryland et de la Floride, jeans de Georgie, Wakkenden, pieds et bas, idem coton d'Appleton 4/4 et 7/8, idem de Boot Mills, Granite, Massachusetts, Oneida, Pacific, Gladding, Great Fall, toiles do 4/4, Tremont 7/8, Springfield 7/8, Dwight 7/8, et autres marques, coton à chemises, blanchi, de Bay State 4/4, idem de Pittsfield, de Hamilton 7/8, coton à draps, blanchis, de Hamilton 6/4 et 12/4, idem écrus de Waltham 6/4, idem Lawrence, Appleton, Hamilton, et sans marques, toutes dimensions; flanelle coton de Hamilton, blanche et écrue, flanelle différentes couleurs de Salisbury, idem grise, idem Welch, dégraissée et de perdrix, idem Huckaback, Economie et Bosse, idem coton; toile damassée 6/4, 7/4, 8/4 et 10/4, toile d'Irlande, linon, bretagne, crêpe, platille, cravates jaconas à carreaux, soie noire, idem italienne, idem croisée; soie noire à coudre, idem couleur, mouchoirs de poche à bordures blanches; mouchoirs Verona, idem à portraits, idem bleus et Romal clairs, idem couleurs, véritables Bandanna, idem Barcelone, foulards en Prussienne, Rob Roy, Waffle, &c.; nappes et serviettes à raies rouges, nappes en fil écrues, idem en coton; parasols coton, gingham et soie; bonnets de laine pour femmes, et une variété d'autres; idem pour enfans, gants cachemires et autres; chapeaux de peau et calyçons, chemises à devant de toile et autres; gallons en fil et en coton, lacets, satin en couleur, batiste noire et autres, satin jeans blanc, jeans blancs, idem bleu et écru, velours noir, bombazine noir, rouge, vert et bleu, bombazine noire, lasting noir, étoffes à carreaux de la Caroline, chambray gambroon, cotonnade log cabin nouveau style; denim d'York, de Hamilton et de Chester; jeans mélangés, chaussettes anglaises, allemandes, françaises; idem grises pour domestiques; bas en coton diverses couleurs pour femmes; idem cachemire; idem pour enfans; épingles et aiguilles; boutons diverses sortes, pour habits, chemises, &c.; agrafes, coton à marquer, bretelles en gomme élastique, idem en coton; barège vert; coton blanchi de York Mill; burlaps, osnaburg, fil, nankin bleu, gingas à matelas, guinghams d'Earlston, idem noir et blanc; couvertures vertes, bleues et rouges pour capots; couvertures américaines de 3 points, idem françaises, idem Duffel, idem anglaises, 10, 11, 12 et 13/4 pour lits; idem pour lit d'enfans; drap pilote bleu, drap peau de lion; étoffes à gilets, piqué impérial; fil à coudre de Marshal noir et gris, idem différentes couleurs, idem de Taylor et Alexander, idem en couleurs assorties; mousseline suisse unie et à dessins, idem rayée et à carreaux, mull et book mousseline, idem de batiste et jaconat, bandes et entre deux; dentelles, bobinet noire et blanche; valenciennes, bégars et fil, mousseline suisse à rideaux, jaconat rubanné et à carreaux; voiles dentelles noires; cabinet bleu et noir, drap mélangé et noir; jeans du Kentucky; casimir imprimé, drap bleu, noir et vert, idem gris et vert bouteille pour voitures, idem gris et vert bouteille damassé, dimity à meubles, batiste; brin brun à carreaux et blancs de 25 yardes, gingas 3/4 et 7/8 à tabliers; étoffes à carreaux pour meubles; batiste noire, velours soie, et un grand assortiment de CALICOTS, comprenant une variété de 150 à 200 différens goûts.
AUSSI—EN DÉBARQUEMENT:
Un grand assortiment de MARCHANDISES SÈCHES FRANÇAISES, choisies expressément par l'un des chefs à Paris, consistant principalement en:
Indiennes françaises d'un genre entièrement nouveau, indiennes à meubles, bleues, fauves et rouges, idem damassées, mouchoirs madras nouveaux dessins, idem Pailacat Napolitaine, à petits dessins, parasols pour dames, idem soie 20, 22, 26 et 32 pouces, mousseline de laine nouveau goût, cachemire d'Ecosse, article nouveau et riche, mitaines en laine et en soie, mouchoirs de cou pour dames, cachemire et mousseline de laine pour dames, cravates de fantaisie 7/8 et 3/4 pour hommes, écharpes noires et à dessins, et idem nouveauté, pour hommes, châles cachemire imprimé 3/4, 4/4, 5/4 et 6/4 écossais, soierie de Pekin, et hommes, idem en castor, mouchoir de soie, foulards &c., un grand assortiment de bas noirs et blancs, cachemire noire, crêpes noirs, barège noir et vert, poult-de-soie noir, uni, ondé et à raies, demi-bas bleus en coton, bas en coton pour femmes et enfans, bas blancs, bretelles en gomme élastique, nouvel article—un très grand assortiment de broderies &c. &c., telles que mouchoirs, bandes à poignet, bonnets d'enfans, bandes en mousseline brodée, dentelle noire et blanche, entredeux et bandes, le tout d'un nouveau goût, guinghams à carreaux, bonnets en soie pour enfans, cachets nouveau goût, à pincettes, mouchoirs batiste à divers goûts, toile à draps française, mérinos couleurs assorties, flanelle gaze et croisée, couvertures de pantalons, nouvel article, gants de tricot et fourrures en mérinos, mouchoirs fil, en couleur, pour hommes, mérinos à deuil, châle thibet 3/4 et 6/4, gants de soie noire pour femmes et hommes, un grand assortiment de rubans de satin et satin des Nos. 1 à 12, bordures à jour, cachemire d'Ecosse noir uni 4/4 et 6/4, galons 12, 16, 1 à 30, caleçons à rideaux, fil noir pour tailleur, dito blanc en argent, bobines, boutons noir pour habits et paletots, idem noirs et en fil à toilette, fil à coudre diverses couleurs, [illegible] satin, noire blanc, châle coton 5/4 et 3/4; mousseline de laine noire, 4/4 et 5/4. 1er oc

SOUFFAU,
A l'honneur d'informer le public qu'il tient [illegible]
[illegible]
30 oct No. 26, rue de Chartres, et 27 Douane.

Agence de la Compagnie d'Assurance [illegible]
[illegible]
[illegible]
Le 4 octobre 1842,	30 pour cent	
" " 1843,	34 "	
" " 1844,	36 "	
" " 1845,	40 "	
En l'année 1846 aucun dividende n'a eu lieu en conséquence du grand incendie de New York.
Et le 4 octobre 1846, 20 1/2 pour cent.
On ne peut assurer contre l'incendie ailleurs qu'à cette agence.
Les Directeurs ont résolu de ne faire aucun dividende jusqu'à ce que la chiffre des gains ait atteint un million de piastres.
Le surplus et l'avoir en main pour faire face aux pertes s'élevaient à $000,000 à ce mois dernier, auquel on peut ajouter $400,000 de primes payée depuis cet époque. Cette somme est considérée comme suffisante pour faire face à toutes pertes.
Cette agence continue à assurer contre les risques du feu, de rivière et de la mer
L. MATTHEWS, Agent
Encoignure des rues Camp et Douane

ASSURANCES DE NASHVILLE.

COMPAGNIE d'Assurances de Nashville contre l'incendie et sur la vie.
CAPITAL....... $200,000. Payé en entier.
Assurance Maritime, de rivières et contre l'incendie, d'après un tarif régulier.
La Compagnie de Nashville fait à ses clients un escompte de 10 pour cent sur le montant de primes dont ils sont débités en compte courant.
James Walker, secrétaire, James A. Porter, président.
W. B. PARTEE, Agent
No. 33, rue du Camp
Référence: MM. Dick & Hill, 85, rue du Canal
18 juil—1 an

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE PERPÉTUELLE est actuellement prête à faire des assurances contre les pertes ou dommages occasionnés par le feu, concurremment avec les assurances sur la navigation de mers et rivières.
Bureau No. 35, rue du Camp.
17 aout—6m A. BROTHER.—agent

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No. 16, RUE DU CANAL, (Pudding's Row, entre les rues de la Vieille Levée et Chartres
Manufacture No. 220, Broad-Street, Newark, N. J.

EN outre de leur vaste stock de LINGES FAITS, viennent de recevoir par les navires Edgar, Memphis, Tennessee et Atlantic, l'assortiment de LINGES D'AUTOMNE ci-après décrit, qu'ils offrent à vendre pour du COMPTANT seulement, ou l'équivalent, à des prix excessivement bas:
ARTICLES POUR LES HABITANTS.—Kersey, Lindsey et Mexture tricotés laine, pantalons, gilets à manche, levites et grises, vestes et bleu-fil, paletots, surtouts, habillements, noirs, gris mélangé et ouillet à carreaux; gilets de dessous noir-mélange et écolsés; chemises en flanelle croisée unie, rouge et blanche; chemises en hickory et étoffes rayées à la mantilotte; chemises en coton écru et blanc, en gingas bleu, et en calicot; bas épais tricotés à la campagne, 15 caisses brodequins Russett, faits expressément pour l'usage des habitants.
ARTICLES POUR LA VILLE ET LES MARCHANDS DE LA CÔTE—Habits d'une coupe distinguée, paletots, sacs, toutes, habits de bureau et d'affaires, habits et lévites à la Pinet, lévites redingotes, habits à la comte d'Orsay, de spectacle et de bal.
ETOFFES—Draps français, anglais, allemands, Belges, et américains, noirs, verts, bruns, bleus, bronze, et bleu-noir; à l'épreuve de l'eau, poils de chèvre, Cambie et Jeanville.
PANTALONS—En chevrons noir, casimir à côtes, casimir uni et de fantaisie, noir uni, satinet à rotes et fantaisie, en étoffes à carreaux et tweed mélangé, en coton mode de fantaisie et log-cabin.
GILETS DE DESSOUS—Du style, collets droits, collets à rouleau, croisés, et collets à rouleau, et à la Robespierre; en casimir noir, en velours noir et fantaisie, et en cachemire noir, à dessins et de fantaisie.
Un grand assortiment de chemises en toile et coton avec devant en toile; chemises de peau et caleçons en laine tricotées, mérinos, coton écru et blanc tricotés, coton écru et blanc simple, et flanelle, chemises en coton à carreaux, indiennes, gingas, hickory et à raies, avec cols en bas; cravates en soie noire d'Italie, de 40, 36, 34 et 32 pouces de largeur; cravates nouveau genre en soie et gingas, cols, cravates, écharpes en soie, mouchoirs batiste en tout genre.
Paletots et Levites pour enfans, divers draps, Habits flushing et tweed de toute description, gilets en cachemire nouveau genre, valencia, drap noir et satin
Les habitans et marchands sont invités à venir examiner notre stock de marchandises avant de faire leurs emplettes. GARTHWAITE, PAYAN & Co,
24 nov 16 Canal

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Montezuma, de Marseille:
150 barriques Bergasse et Betfort
300 paniers huile, Ponsel, 24 onces
300 caisses anisette assorties
300 caisses Eau Verte,
125 do marasquino Zara
120 do vin Muscat
16 oct D LANATA, 9 et 10 rue Jefferson

EAU DE VIE—Importation directe, maintenant aux magasins de la Douane.—Le plus grand stock en ville:
101 quarts pipes 1re preuve, marque Pà Godard & Co
15 demi do do do Chatillon 1815
3 quarts do do do do 1825
6 demi do do do do 1815
14 demi do quatrième preuve, Leger frères
30 quarts do do do do
4 demi do do do Pinet, Castillon
4 quarts do do do do
32 demi do do do J J Dupuy
42 quarts do do do do
A vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co,
30 nov 17 et 19 St Louis

A VENDRE en débarquement du navire John Dunlap de Bordeaux, les articles suivans:
5 caisses prunes sèches;
15 do do en boîtes transparentes
10 do de 100 gros boîtes sardines à l'huile
5 do de 50 " boîtes sardines à l'huile
5 do fromage de Gruyère;
25 paniers anisette superfine;
50 caisses fruits au jus;
20 do dito;
30 do absinthe à l'eau-de-vie;
20 do prunes dito;
30 do liqueurs superfines;
20 do dito fines;
30 do cerises à l'eau-de-vie;
30 do fruits confits.
—EN MAGASIN—
10 barriques vin Haut-Brion, de 1834,
30 do vin vieux, supérieur;
20 do vin ordinaire;
10 do vin rouge supérieur;
5 do barriques vin blanc Haut-Sauterne, 1837;
3 barils vieux whiskey de Monongahela;
10 caisses absinthe, de différents modèles;
25 do vin vieux supérieur Margaux;
25 do dito Château Margaux,
25 do dito St. Estèphe (Médoc)
[illegible] do liqueurs superfines
50 do absynthe Suisse,
50 paniers vin de Champagne;
40 do huile de Plagniol,
25 caisses cerises, 20 caisses marasquin
20 do cerises à l'eau-de-vie;
40 do fruits assortis dito.
A vendre par GARNIER FRÈRES,
4 nov No. 145, rue de Chartres

DETENU à la geôle de la paroisse St-Charles le nègre nommé JERRY, se disant appartenir à M. John Dixon, de la Nouvelle Orléans (rue Tremé), âgé d'environ 30 ans, taille d'environ cinq pieds sept ou huit pouces, ayant un œil blanc, parlant anglais et français.
St-Charles, le 2 décembre 1846.
5 déc—1m2 p N. ST MARTIN, Shérif.

DETENU à la geôle de la paroisse St-Charles le nègre JIM, se disant appartenir à M. Ferdinand Gallais, de la Nouvelle-Orléans, employé à la presse à Coton de M. Gérard; âgé d'environ seize ans, parlant anglais et français, taille d'environ quatre pieds dix ou onze pouces.
St-Charles, le 2 décembre 1846.
5 déc—1m2 p N. ST. MARTIN, Shérif.

DETENU à la Geôle de la paroisse St. Charles, le nègre MACK, âgé d'environ 30 ans, mesurant 5 pieds 10 pouces, teint clair, se disant appartenir à M. Lyge Sutton de la rivière Amite, et qu'il était loué sur une habitation sur le fleuve, pour la roulaison.
Paroisse St Charles, le 25 nov. 1846
1déc—1m2pa N. St-MARTIN, Shérif.

DETENU à la geôle de la paroisse St Charles le nègre LEWIS, se disant appartenir à M Elie Carolina du Bayou Black, (Attakapas) âgé d'environ 25 ans, taille 5 pieds 9 pouces, parle anglais seulement.
St Charles, le 25 novembre 1846. N St-MARTIN, Shérif.
1déc—1m2pa

DETENU à la Geôle de la paroisse St Charles le nègre nommé ARMSTEAD, se disant appartenir à MM. T. Ellenborg & Co, négocians à la Nlle-Orléans. Ce nègre a perdu l'usage du doigt du milieu de la main gauche, et est de la taille de cinq pieds cinq à six pouces.
Paroisse St Charles, 15 novembre 1846.
21nov—4.2p N. St-MARTIN, Shérif.

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre les rues Derbigny et Roman,
Une vache rouge, une tache blanche au front, le ventre blanc et le bout de la queue blanc, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Un cheval gris blanc, l'œil droit véron, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Si d'ici au 19 décembre les dits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus aux lieu et heure accoutumés par R. Kerrison, encanteur. MICHEL DUREL,
5 dec—10 Gardien des épaves

CONDUIT aux épaves de la première municipalité, rue Dumaine entre Derbigny et Roman,
Un étalon alezan, une tache blanche au front, les quatre pieds blancs, étampé sur l'épaule gauche d'un ⋂, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
☞ Si d'ici au 19 décembre, ledit animal n'est point réclamé, il sera vendu aux lieu et heure accoutumés, par R. Kerrison, encanteur.
7 dec MICHEL DUREL,
gardien des épaves

CONDUIT aux épaves de la première municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman, un cabris, couleur fauve, ayant du noir, une corne cassée, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Si d'ici au 10 décembre ledit cabris n'est pas réclamé, il sera vendu aux lieu et heure accoutumés, par R. Kerrison encanteur. MICHEL DUREL,
1dec gardien des épaves

AVIS.
DOMINIQUE DE CASTELNAU, a l'honneur de prévenir ses amis et le public que, depuis le 1er. octobre, il est propriétaire de la pharmacie de feu Antoine Delpeuch dont il avait été l'associé pendant huit ans. Son établissement est situé à l'encoignure des rues Royale et St. Louis, et il espère mériter par ses efforts la continuation du patronage si libéral dont jouissait son prédécesseur. 9 oct—60

JOHN McCARTY, MECANICIEN,
No. 134, Rue du Camp.
VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de lieux d'aisance, Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c., Baignoires, à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront exécutés avec célérité et les prix modérés. 6 fév—1an

SANGSUES! SANGSUES!

LE soussigné vient de recevoir par les navires Genessee et Atlantic,
15,000 SANGSUES HONGROISES et SUEDOISES, qu'il vend à son prix habituels. Aussi, des Sangsues françaises, espagnoles et africaines se trouvent toujours au dépôt général de J. B. BUBONI.
No. 187, Chartres, et 66, St. Charles, vis-à-vis l'hôtel.
Aussi, arrivant du Havre, un assortiment de SERINS et autres oiseaux chanteurs. 28 nov

REÇU par le navire St-Mary, SIX MILLE SANGSUES HONGROISES, de premier choix; et par la voie de la Havane, quinze mille SANGSUES ESPAGNOLES, à vendre depuis cinq cents jusqu'à vingt-cinq cents. Elles sont toutes garanties.
AU DEPOT RUE DU QUARTIER,
Entre Conti et Levée, près de l'Hôtel des Monnaies,
30 oct 3 av

SANGSUES.
DOUZE MILLE SANGSUES hongroises et suédoises reçues par le navire Devonshire, Thompson, et à vendre en gros et en détail [illegible]
[illegible] SIX MILLE SANGSUES ESPAGNOLES, qu'il vendra depuis cinq jusqu'à [illegible]. Les prix ne varieront point pendant la durée des maladies.
20 juin J. B. SOUBRAN

VENTES DE CE JOUR.

PAR SYKES & HYDE, A. Devall encanteur
[illegible] Foin!
AUJOURD'HUI, le 10 courant, à 10 heures, [illegible] 30 balles FOIN, en débarquement du navire [illegible].
10 déc

PAR N. VIGNIE
No. 61, rue de Chartres
IL sera vendu aujourd'hui, à dix heures du matin [illegible] magasin d'encan:—Cotons écrus et blancs, [illegible] mousselines laines, bas et chaussons, [illegible] écharpes, cachemires d'Ecosse, chemises [illegible] d'enfants, fil, dentelles, gants [illegible] tapis, mousseline, bonnets [illegible] &c.
AUSSI—Un assortiment de Caleçons tricotés, [illegible] jouets d'enfans, malles françaises, &c.

PAR F. FERNANDEZ & WHITING
Magasin de Fayence à l'Encan
IL sera vendu sans réserve, jeudi 10 décembre prochain à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Ste Anne et Bourbon.
Le fonds d'un magasin de Fayence comprenant un assortiment général de Vaisselle. Pots, Plats, Assiettes de toutes les qualités et couleurs, verres fins de toutes grandeurs, etc., etc.
Conditions—comptant.
On pourra traiter à l'amiable jusqu'au moment de la vente en s'adressant sur les lieux. 30 nov—10

VENTES A L'ENCAN.

PAR SYKES & HYDE, A. Devall encanteur
RIZ! RIZ! RIZ!
VENDREDI, 11 courant, à 10 heures, il sera vendu au No. 88, rue de la Commune, sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra, 50 barriques RIZ, légèrement avarié à bord de la lette Perine, pendant son voyage de Savannah à [illegible].
Conditions—comptant

PAR J. B. BLACHE
IL sera vendu, vendredi 11 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti, No. [illegible]. [illegible] caisses chapeaux de soie, avariés à bord du navire Galena, capt Denis, venant de New-York.
Et immédiatement après: un joli assortiment de [illegible] de coton à devanture de toile, avariés [illegible] ver.
Et à 11 1/2 heures: Un bel assortiment de [illegible] sèches de saison. [illegible]

Esclaves de Valeur, convenables pour Familles.
PAR ABAT & DOMINGON
IL sera vendu, samedi, le 19 décembre 1846, à [illegible] Bourse de Cité, pour cause de départ:
EVELINA, âgée de 35 ans, bonne cuisinière, [illegible] seuse, repasseuse femme de confiance.
MARCELINE, âgée de 25 ans, bonne cuisinière [illegible] chisseuse.
MARIE, âgée d'environ 19 ans, bonne couturière, [illegible] chisseuse et femme de ménage.
Ces esclaves sont garanties sous tous les rapports et vendues que pour cause de départ.
Conditions—Comptant. 10 dec

Grande Vente de Groceries et Liqueurs.
PAR J. B. BLACHE & Co, Encanteurs
VENDREDI, 11 du courant, à 10 1/2 heures [illegible] il sera vendu à leur magasin d'encan No. [illegible] la Vieille Levée, pour clore différentes factures:
70 paniers Champagne;
3 demi pipes Eau-de-vie;
15 quarts do. Vin d'Oporto;
5 boucauts Vin de Madère—dans les magasins de la douane, et avant droit au drawback
50 caisses Curaçao, 75 do Liqueurs assorties
31 quarts pipes Eau de vie; 7 huitièmes do do;
10 demi pipes do, 75 caisses Thé
25 caisses Tabac. 150 dito Savon, et une [illegible] d'autres marchandises
Les catalogues seront prêts pour le jour de la vente.
9 déc—3

Terrains à bâtir situés rue Conti. Première Municipalité.
PAR BEARD, CALHOUN & Co. Encanteurs
IL sera vendu à l'encan mardi 15 courant, à [illegible] Bourse St. Louis,
QUATRE LOTS DE TERRE (qui seront vendus en bloc) situés dans l'îlet compris entre les rues Conti, Bienville, Villeré et Robertson, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Conti, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Conditions—L'acheteur assumera le paiement d'un emprunt de $1,640 due à la Banque des Citoyens [illegible] conformément à la charte de la dite Banque, [illegible] reposent 40 actions du fonds capital. La balance [illegible] mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Acte de vente pardevant Charles Boudousquie, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 9 dec

Un Ilet de Terre contenant 24 lots à bâtir, près du Gas-Work, Second Municipalité.
PAR BEARD, CALHOUN & Co., encanteurs
IL sera vendu à l'encan, samedi, 26 courant, à [illegible] l'arcade Banks, les lots de terre suivans, dans [illegible] borné par les rues Gravier, Perdido, Gironde et Fréret.
Les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, et 8, mesurant chacun 25 pieds 8 pouces et 3 lignes de face à la rue Perdido, [illegible] profondeur, entre lignes parallèles, de 100 pieds. [illegible] formant l'encoignure des rues Perdido et Gironde [illegible] 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 mesurant chacun 30 pieds [illegible] pouces et 3 lignes de face à la rue Gravier, sur une profondeur entre lignes parallèles, de 98 pieds 9 pouces [illegible] grès. Les Nos. 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 mesurant chacun 30 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Gironde [illegible] une profondeur de 98 pieds 9 pouces et 5 lignes [illegible] lignes parallèles.
Ces lots de terre sont situés dans la Seconde Municipalité, à quelques minutes de marche du centre de [illegible] et seulement à quelques îlets de la rue St. Charles, très propres pour des résidences de famille.
Conditions.—Un cinquième comptant, la balance [illegible] 2 et 3 ans de crédit, en billets sans endossement [illegible].
Les billets non payés à échéance, porteront un intérêt de 8 pour cent l'an jusqu'au paiement; le vendeur se réserve le droit d'en retarder le paiement.
Les actes de vente pardevant Wm. Christy, Esq. notaire public, aux frais des acquéreurs.
Les actes de vente devront être signés dans les dix jours qui suivront la vente, faute de quoi, [illegible] aux risques et périls des acquéreurs, après [illegible] insérée dans un journal de la ville. 8 déc

Propriété de valeur dans la rue Royale.
PAR BEARD, CALHOUN & Co—ENCANTEURS
IL sera vendu à l'encan, vendredi, dix-huit courant, à midi, à la Bourse St. Louis, la propriété comprise dans l'îlet situé dans l'îlet compris entre les rues Royale, St Philippe, Bourbon et Toulouse, mesurant 30 pieds [illegible] pouces, de face à la rue Royale, sur 160 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure française, ensemble [illegible] qui s'y trouvent; consistant en une maison de [illegible] magasin en briques sur le derrière, décrite plus [illegible] le plan qui sera exposé à la vente.
Conditions: Un quart comptant, la balance à un, deux [illegible] huit et vingt-quatre mois de crédit en billets [illegible] sur hypothèque, sans endosseurs. La propriété devra être assurée par l'acquéreur pour $4,000 jusqu'à ce que les billets soient payés. Les billets non payés à échéance porteront un intérêt de huit pour cent par an.
L'acte de vente sera passé pardevant un notaire [illegible] par l'acquéreur. 5 dé[c]

PAR WM. BERGER, Encanteur
Vente sans réserve pour opérer un partage.
IL sera vendu samedi, 12 décembre 1846, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis,
Les propriétés suivantes, savoir:
29 Lots de Terre, situés au nouveau faubourg Marigny, d'après les descriptions:
4 Lots Nos. 1, 2, 3, 4, de l'îlet 31, les Nos. 1 et 2 contigus et mesurant chacun environ 36 pieds de face à la rue Bagatelle, entre Bons Enfans et Morales, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Les Nos. 3 et 4 contigus, mesurant chacun environ 32 pieds de face à la rue St. Antoine, entre Bons Enfans et Morales, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.
Deux Lots Nos. 5 et 6, de l'îlet No. 33, contigus, mesurant chacun environ 32 pieds de face à la rue Bagatelle entre Urquhart et Girod, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.
Deux Lots Nos. 7 et 8, de l'îlet No. 22, contigus, mesurant chacun environ 37 pieds de face à la rue Girod, entre les rues des Français et Union, sur 150 pieds 10 pouces de profondeur.
Deux Lots Nos. 9 et 10, de l'îlet 25, contigus, mesurant chacun environ 32 pieds de face à la rue Bagatelle, 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre St. Antoine et Prosper.
Deux Lots Nos. 11 et 12, de l'îlet 25, contigus, mesurant chacun environ 27 pieds de face à la rue St. Jean Baptiste sur 150 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre Bagatelle et Union.
Deux Lots Nos. 13 et 14, de l'îlet 39, contigus, mesurant chacun environ 32 pieds de face à la rue St. Antoine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre St. Jean Baptiste et St. Avide.
Deux Lots Nos. 15 et 16, de l'îlet 46, contigus, mesurant chacun environ 32 pieds de face à la rue Girod [illegible] pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre Amour et St. Bernard.
Deux Lots Nos. 17 et 18, de l'îlet 47, contigus, mesurant chacun environ 32 pieds de face à la rue St. Jean Baptiste sur 159 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre Amour et St. Bernard.
Un Terrain d'encoignure, mesurant 43 pieds de face à la Champs-Elysées, côté Nord-ouest, sur 100 pieds de profondeur, et face à la rue Prosper, le tout mesure française.
Un Terrain contigu au précédent, mesurant 42 pieds 10 pouces de face aux Champs-Elysées, sur cent pieds de profondeur, le tout mesure française.
Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 2 dé[c]

Vente sans réserve de Lots de Terre dans les Première et Deuxième Municipalités, pour opérer un Partage.
PAR BEARD, CALHOUN & Co. Encanteurs
IL sera vendu à l'encan, vendredi 18 décembre, à midi, et dans à la Bourse St. Louis, les propriétés suivantes, savoir:
1o. Dix lots de terre dans l'îlet No. 18, borné par les rues Commune, Jackson, Claiborne et Robertson, étant les Nos. 6, 7, 8, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 21.
2o. Dix lots de terre dans l'îlet No. 49, borné par les rues Canal, Douane, Derbigny et Claiborne, étant les Nos. 4, 5, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23.
3o. Sept lots de terre dans l'îlet No. 60, borné par les rues St. Louis, Conti, Roman et Prieur, étant les lots Nos. 12, 13, 14, 15, 17, 18 et 21, plus amplement décrits par les plans qui seront exposés à la vente.
Conditions:—1-3 comptant, la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets sans endosseurs, portant hypothèque jusqu'à paiement final. Si les billets ne sont pas payés à maturité, ils porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an. Ces billets devront être divisés par coupons, à la convenance des vendeurs. Les actes de vente pour les lots dans l'îlet No. 18, pardevant B. L. McKay. Pour les lots dans l'îlet No. 49, pardevant Lucien Hermann, pour les lots dans l'îlet No. 60, pardevant A. Chiapella, aux frais des acquéreurs. 8 nov

PAR J. B. BLACHE.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cinquième Cour de District, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 17 novembre 1846, il sera vendu samedi, douze courant, à midi, à la Bourse St-Louis, rue St. Louis, entre Chartres et Royale
Certaines comptes et billets abandonnés à ses créanciers par D. Oscar Lecerf. 9 déc—3m10j

Vente de terrains pour liquider les affaires de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans.
PAR N. VIGNIÉ, Encanteur
IL sera vendu SAMEDI, DOUZE décembre 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, CINQ LOTS DE TERRE de valeur situés dans le faubourg Washington, et désignés comme suit, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, en date du 9 février 1835, et déposé en l'étude de L. Hermann, notaire public, savoir:
1o. Les lots Nos. 15, 16, 17 et 20 de l'îlet No. 8, compris entre les rues d'Enghein, Craps, DuPort et Grands-Hommes, mesurant chacun 29 pieds de face à la rue Craps, sur une profondeur de 100 pieds.
2o. Le lot No. 2 de l'îlet No. 7, compris entre les rues Grands-Hommes, Craps, St-Ferdinand et Port, mesurant 30 pieds deux pouces de face à la rue des Grands-Hommes, sur une profondeur de 100 pieds.
Le tout mesure américaine. Des plans lithographiés seront distribués le jour de la vente.
Termes et conditions: Un cinquième comptant, la balance à un crédit de six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale sur les dits lots de terre. Les billets qui ne seraient pas payés à leur échéance porteront intérêt au taux de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement, et ce, comme clause pénale seulement. Les actes en possession aux frais des acquéreurs. Les actes de vente par devant L. Hermann, notaire public.
30 nov—30 & 4, 9, 11 et 12 d

CHAMPAGNE—Prince de Joinville—Cordon Rouge.
LE soussigné, seule agent aux Etats-Unis pour la vente du véritable Champagne Prince de Joinville, Cordon rouge, viennent de recevoir [illegible] Lamon père et fils, de Reims, par le navire Baltic,
150 paniers de cet excellent vin, [illegible] tout semblable à celui des années [illegible].
16 oct [illegible] & Co.
[illegible] et Douane

EN débarquement de la [illegible], de Bordeaux:
2000 demi boîtes sardines à l'huile, de A. Chanus.
1000 tiers do do do
2000 quarts do do do
Truffes et [illegible]
[illegible]
3 dec EUGENE ROCHEREAU & Co.
17 et 19 St Louis

EN magasin et à vendre par le soussigné:—[illegible] caisses vin de [illegible] paniers champagne [illegible] Le tout de [illegible] pour clore [illegible]
12 nov J. V. BARRETT, 23 Gravier.